

## Chapitre 1

# **Vue d'ensemble des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014-2023**

## Introduction

Les *Perspectives agricoles* sont élaborées conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elles mettent à profit les connaissances spécialisées des deux organisations sur les produits, les politiques et les pays, ainsi que les informations fournies par les pays membres et organisations internationales qui y collaborent, afin d'établir tous les ans une évaluation des projections à moyen terme des marchés nationaux, régionaux et mondiaux des produits agricoles de base. Les projections portent sur la production, la consommation, les stocks, les échanges et les prix de 25 produits agricoles, pendant la période allant de 2014 à 2023. Elles décrivent l'évolution que pourrait connaître l'agriculture mondiale compte tenu d'un certain nombre d'hypothèses concernant ses principaux moteurs, la productivité, les tendances macroéconomiques et démographiques, de même que le cadre d'action où les pays du monde inscrivent leur politique agricole et commerciale. Étant donné les incertitudes sur les marchés agricoles, la dernière section des *Perspectives* est consacrée aux grandes hypothèses en rapport avec leur évolution future et à la sensibilité des projections de référence à certains facteurs déterminants.

L'édition de cette année comprend un chapitre consacré à l'Inde. Deuxième pays le plus peuplé du monde, l'Inde est également celui qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs. Son secteur agricole a connu ces dernières années une mutation profonde marquée par une augmentation notable de sa productivité et de sa production totale en volume. Caractérisée par une alimentation à dominante végétarienne, d'abondantes ressources en terres cultivables et une urbanisation lente, l'Inde dispose d'atouts qui ne trouvent d'équivalent que dans les difficultés qu'elle doit surmonter. Pendant la décennie à venir, la politique agricole du pays sera axée pour l'essentiel sur la sécurité alimentaire, d'une part, et sur la dynamisation du secteur au service de la croissance et de l'emploi dans les collectivités rurales fortement peuplées, d'autre part.

## En toile de fond, des marchés agricoles turbulents au début de la période de projection

Après avoir souffert de conditions météorologiques défavorables l'année précédente, la production mondiale de la plupart des produits agricoles de base a augmenté en 2013. La hausse de la production a été particulièrement prononcée dans le cas des céréales, notamment dans celui du blé et du maïs où elle a atteint des niveaux sans précédents en raison de bonnes conditions de culture dans les principaux pays producteurs. Grâce au soja, un record a été établi en 2013/14 dans la production mondiale de graines oléagineuses. Conjugué à un nouvel accroissement de la production d'huile de palme en Indonésie, il a conduit à la formation d'un excédent de farines et huiles végétales pendant la campagne en cours. La hausse de la production a permis de reconstituer les stocks et d'intensifier les activités commerciales. Le marché mondial du sucre a lui aussi enregistré un excédent notable en 2013. Au cours de la campagne 2013/14, les prix internationaux de la plupart des produits végétaux sont restés soumis à des pressions, en grande partie parce que l'offre était suffisante.

Alors que les marchés des céréales et des oléagineux ont connu des augmentations importantes de leur production, la production de viande n'a, pour sa part, guère progressé en 2013. Sa rentabilité est très incertaine depuis quelques années, des épizooties et la hausse du coût de l'alimentation animale ayant fait monter les prix et ralenti la croissance de la consommation.

Conjugée à une production très insuffisante en Chine, la majoration du coût des aliments pour animaux a entraîné un net rebond des prix du lait et des produits laitiers en 2013, après la forte baisse de 2012. Au premier semestre 2013, les États-Unis, l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, acteurs importants des marchés mondiaux de produits laitiers, ont produit moins de lait qu'au cours de la même période de 2012, contribuant eux aussi au redressement des prix.

En rapide progression, la production aquacole a atteint plus de 40 % de la production totale de poissons, mollusques et crustacés en 2013. Cette hausse est le principal facteur qui permet aux marchés de répondre à la demande croissante de produits frais et transformés. Pourtant, les prix de ces derniers sont volatils, du fait de l'inélasticité de l'offre elle-même due aux quotas de pêche, et de l'instabilité du secteur de l'aquaculture imputable aux maladies et aux fluctuations des coûts de l'alimentation.

Les prix du coton ont atteint un sommet en 2010, mais ils suivent depuis une tendance à la baisse et le ratio stocks/consommation, qui s'élève rapidement, tournait autour de 85 % en 2013. Ces stocks sans précédents sont principalement le fait de la Chine, où l'État achète du coton en grandes quantités depuis 2010 pour constituer des réserves publiques.

Après avoir culminé en 2011, les prix de l'éthanol et du biodiesel ont continué de refluer en 2013, l'offre de ces deux produits étant abondante. En 2013, les marchés des biocarburants ont été très influencés par l'action publique : les obligations d'incorporation ont été relevées au Brésil (éthanol), ainsi qu'en Argentine et en Indonésie (biodiesel) ; l'Union européenne a mis en place des droits antidumping à l'encontre des exportations de biodiesel de l'Argentine, des États-Unis et de l'Indonésie ; et il a été proposé de revoir à la baisse les objectifs relatifs aux biocarburants à l'horizon 2020 dans la directive sur les énergies renouvelables (DER) de l'UE, de même que les obligations d'incorporation aux États-Unis.

Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, propres à chaque produit, d'autres doivent être pris en considération dans les projections. Parmi ceux qui ont le plus d'influence figurent : le ralentissement de l'économie de nombreux pays émergents, en particulier la Chine et l'Inde ; les prix élevés du pétrole et de l'énergie ; la diminution du taux de croissance démographique ; la modération de l'inflation ; et l'appréciation de plus de 40 % du dollar des États-Unis vis-à-vis des monnaies du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud sur la période 2014-23. L'encadré 1.1 est consacré aux principales hypothèses sur lesquelles s'appuient les projections relatives à l'agriculture et l'encadré 1.2 à l'analyse des mouvements récents des prix alimentaires.

### Encadré 1.1. **Hypothèses macroéconomiques et relatives à l'action publique**

#### **Principales hypothèses retenues pour les projections de référence**

Les Perspectives se présentent sous la forme d'un scénario de référence jugé plausible sous réserve que diverses hypothèses se réalisent. Ces hypothèses dessinent un cadre macroéconomique et démographique particulier qui, lui-même, façonne l'évolution de l'offre et de la demande de produits agricoles, halieutiques et aquacoles. Ces facteurs généraux sont décrits ci-dessous. Les tableaux statistiques en fin de publication fournissent des données plus détaillées sur ces hypothèses.

### Encadré 1.1. Hypothèses macroéconomiques et relatives à l'action publique (suite)

#### La reprise devrait rester limitée et inégale à l'échelle mondiale

Irrégulière et hésitante depuis le déclenchement de la crise mondiale, en 2008, la croissance demeure inégale entre les pays, qu'il s'agisse d'économies avancées ou d'économies émergentes. La reprise reste limitée à l'échelle mondiale, malgré une légère accélération attendue à court terme, et une inversion de tendance n'est pas à exclure, tant s'en faut. Par l'intermédiaire des échanges, le ralentissement de la croissance dans les économies de marché émergentes a des répercussions très dommageables sur l'ensemble de l'économie mondiale. De plus, les BRICS représentant aujourd'hui 28 % environ du PIB mondial (en PPP), un relâchement du dynamisme de ces pays a des effets plus sensibles que dans le passé sur l'économie de la planète et sur les pays membres de l'OCDE. L'importance des relations commerciales directes de ces derniers avec les non-membres s'est considérablement accrue au cours des deux dernières décennies.

De plus, un ralentissement dans les économies émergentes est également susceptible d'entraîner une baisse des prix des produits de base et donc d'avoir des effets préjudiciables sur les termes de l'échange des exportateurs de ces produits. Les conditions financières se sont nettement durcies dans certaines économies émergentes et les liens financiers avec les pays de l'OCDE pourraient aggraver l'impact d'une nouvelle décélération de la croissance dans les économies de cette catégorie. De même, comme les liens entre plusieurs économies développées et émergentes se sont renforcés dans le secteur bancaire depuis la crise financière, le durcissement des conditions financières dans certaines économies émergentes pourrait aussi influencer la croissance du revenu dans les pays de l'OCDE.

Dans la zone euro, la reprise tarde et reste inégale. Le chômage est toujours très élevé, mais les tensions inflationnistes sont contenues. La faiblesse du système bancaire continue de lester lourdement la croissance. Les bilans médiocres que les banques affichent encore, la fragilité des finances publiques et le caractère incertain de la situation politique dans certains pays vulnérables pourraient déstabiliser les marchés de capitaux.

Les hypothèses macroéconomiques retenues dans les *Perspectives agricoles* s'appuient sur les *Perspectives économiques de l'OCDE* (novembre 2013) et les *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (octobre 2013).

Dans la zone OCDE, la croissance a été légèrement plus prononcée que prévu en 2013 (2.2 %) et l'on s'attend à ce qu'elle soit plus sensible en 2014 (2.6 %). Les prévisions font état d'une croissance à moyen terme de 2.2 % par an en moyenne dans les pays de l'OCDE. Après une légère récession en 2013, le groupe UE15 devrait afficher un taux positif de 1.3 % en 2014, et se rétablir progressivement au rythme de 1.75 % par an en moyenne pendant le reste de la période.

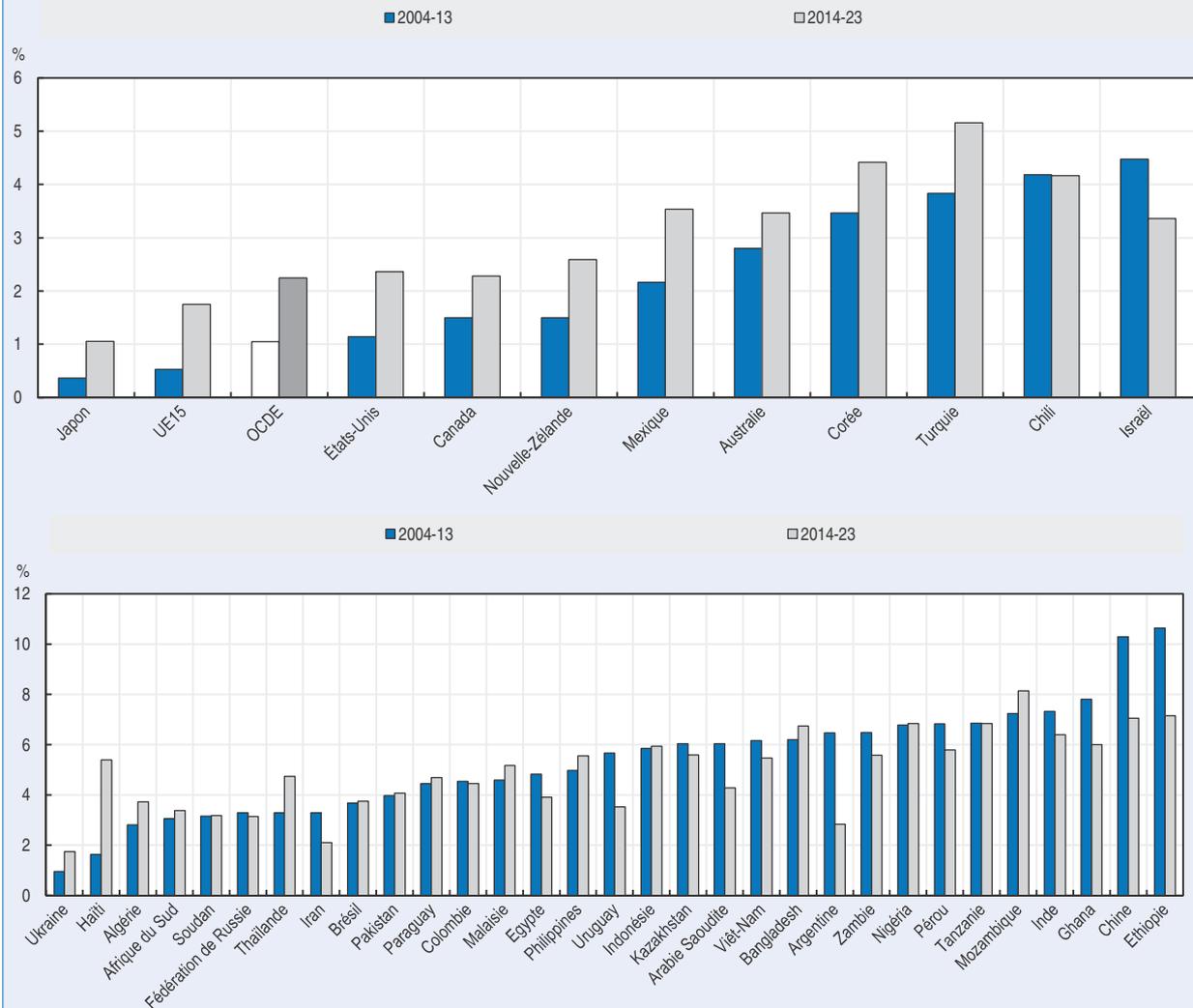
Parmi les pays membres de l'OCDE, ce sont la Corée et la Turquie qui devraient connaître l'expansion la plus forte dans la décennie à venir (4.4 % et 4.3 % par an, respectivement). L'Australie et le Mexique devraient quant à eux continuer de se redresser vigoureusement (3.5 % par an). D'après les prévisions, les États-Unis et le Canada vont se rétablir peu à peu (2.4 % et 2.3 % par an, respectivement) au cours des dix années à venir, et le Japon devra se contenter de 1.1 % par an.

En dehors de la zone OCDE, les perspectives à moyen terme des économies émergentes ont été revues légèrement à la baisse. En Chine et en Inde, la croissance devrait s'établir en moyenne à 7 % et 6.4 % par an pendant la prochaine décennie. Ces taux sont impressionnants au regard de ceux des économies développées, mais en recul par rapport à ceux de la décennie écoulée. Deux autres grandes économies émergentes, le Brésil et l'Afrique du Sud, se maintiendront en moyenne à 3.7 % et 3.4 % par an, respectivement, durant les dix années qui viennent.

En ce qui concerne le monde en développement, les pays d'Afrique vont voir leur PIB s'accroître sensiblement pendant la décennie qui commence, en partie parce que le redressement attendu de l'Union européenne conduit à une hausse de leurs exportations. Les pays d'Asie continueront d'afficher eux aussi des taux de croissance élevés, mais le ralentissement de l'économie en Chine et en Inde plombera la région. On s'attend à ce que le revenu des pays d'Amérique latine ne grimpe pas aussi vite que celui des autres émergents, mais la résilience de l'économie des États-Unis est un atout pour la région.

Encadré 1.1. **Hypothèses macroéconomiques et relatives à l'action publique (suite)**  
 Graphique 1.1. **La Corée et la Turquie devraient afficher la plus forte croissance du PIB parmi les pays de l'OCDE**

Taux moyens de croissance du PIB, 2004-13 et 2014-23



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102449>

### La population croît moins vite

On s'attend à ce que l'accroissement de la population mondiale soit ramené à 1.0 % par an au cours de la prochaine décennie. Toutes les régions sont concernées, y compris l'Inde, dont la population va néanmoins gagner 141 millions de personnes. En 2023, la planète comptera 776 millions d'habitants supplémentaires, dont la moitié dans la région Asie Pacifique alors même que le rythme de la croissance démographique y sera moins élevé que pendant la décennie écoulée.

Dans la zone OCDE, le Japon devrait voir sa population diminuer de presque 3 millions de personnes dans les dix années qui viennent, et l'on s'attend aussi à une contraction en Europe. L'Union européenne enregistre pour sa part une croissance démographique de 0.1 % par an. Parmi tous les pays de l'OCDE, les projections placent en tête l'Australie, la Turquie et le Mexique.

Le nombre d'habitants devrait par ailleurs diminuer dans la Fédération de Russie au cours de la décennie qui vient, en l'occurrence de 4.5 millions. Les pays en développement restent les moteurs de la croissance

**Encadré 1.1. Hypothèses macroéconomiques et relatives à l'action publique (suite)**

démographique mondiale et, parmi eux, les pays d'Afrique devraient afficher le rythme le plus rapide, à savoir 2.4 % par an, même s'il est en retrait par rapport à la décennie passée.

**L'inflation devrait rester modérée**

Mesurée à l'aide du déflateur de la consommation des ménages, l'inflation devrait rester stable et modérée dans la plupart des pays de l'OCDE, s'établissant à environ 2.2 % par an sur les dix prochaines années, contre 2.0 % au cours de la décennie écoulée.

Dans la zone euro, qui connaît toujours un chômage élevé, l'inflation reste faible et le risque de déflation s'accroît. Au Japon, où la déflation est un problème réel, la politique monétaire devrait permettre à l'inflation de redevenir positive, son taux se situant d'après les prévisions à 2.1 % par an pendant la décennie qui vient.

Dans les pays en développement, les tensions inflationnistes (sur la base du déflateur du PIB) devraient s'atténuer sur les dix années à venir. Les marchés émergents reçoivent moins de capitaux et les pays exposés au risque inflationniste ont commencé à relever les taux d'intérêt. Les prévisions annoncent une hausse des prix de l'énergie, mais ses répercussions sur l'inflation devraient être limitées.

**Un dollar des États-Unis plus fort pendant la période de projection**

Pendant la période 2014-23, l'évolution des taux de change nominaux obéit principalement aux différentiels d'inflation par rapport aux États-Unis (variation modeste en termes réels). Les hypothèses concernant les taux de change sur la prochaine décennie se caractérisent par un dollar des États-Unis plus fort que les autres monnaies, en écho au rétablissement de l'économie américaine. Les taux de change nominaux s'ajustent conformément aux taux d'inflation.

La dépréciation de plus de 40 % de la monnaie de certains pays comme le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud, prévue au cours de la période 2014-23, stimulera la croissance de leurs exportations, encore que leur avantage compétitif puisse être rogné par une dépréciation d'ampleur similaire de la monnaie de leurs concurrents.

On s'attend aussi à ce que la monnaie de la plupart des pays en développement perde du terrain face au dollar des États-Unis. Toutefois, on observera un mouvement inverse dans quelques pays, en particulier les pays riches en ressources.

**Prix de l'énergie**

Le prix mondial du pétrole retenu dans le scénario de référence est emprunté à la mise à jour à court terme des *Perspectives économique de l'OCDE* (n° 94, novembre 2013). Le prix utilisé sur la période de projection provient des perspectives énergétiques mondiales de l'Agence internationale de l'énergie (*World Energy Outlook*, 2013).

En termes nominaux, le prix du pétrole devrait augmenter lentement pendant la période de projection, passant de 109 USD par baril en 2013 à 147 USD en 2023, soit une hausse annuelle de 2.8 % en moyenne.

**Éléments relatifs à l'action publique**

L'action publique a une forte incidence sur les marchés des produits agricoles, halieutiques et aquacoles, et il n'est pas rare que des réformes conduisent à leur restructuration. Dans beaucoup de pays, certains changements comme le découplage des paiements et l'élimination progressive du soutien apporté directement aux prix ont pour résultat d'atténuer l'influence immédiate des politiques publiques sur les décisions de production. Néanmoins, les mesures de protection contre les importations, le soutien interne et les interventions visant les prix continuent de jouer un rôle important dans beaucoup de pays et ont des effets de distorsion sur les marchés internationaux et sur les échanges.

Les projections concernant les États-Unis ne tiennent pas compte de la loi agricole de 2014, promulguée récemment. Elles supposent que la loi agricole de 2008 est prorogée et reste en vigueur jusqu'en 2023.

Ce scénario de référence ne tient pas compte de la proposition de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis visant à limiter les obligations d'incorporation de biocarburants en 2014 (biocarburants avancés, biocarburants celluloseux et total), car la décision définitive de l'agence n'est attendue qu'en juin 2014 (ou dans le courant de l'année).

### Encadré 1.1. Hypothèses macroéconomiques et relatives à l'action publique (suite)

L'accord sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020 laisse aux États membres de l'UE le choix entre différentes possibilités de mise en œuvre, sur lesquelles ils doivent se prononcer d'ici août 2014. Par conséquent, le scénario de référence ne tient compte qu'en partie de la réforme de la PAC : expiration des quotas laitiers à partir de 2015 ; expiration du système de quotas de sucre à partir de 2017 ; plafonnement du budget du paiement unique découplé ; et stabilisation des paiements couplés au niveau actuel jusqu'au mois d'août 2014, date à laquelle chaque État membre informera la Commission de sa décision concernant les modalités d'application et l'ampleur de ces paiements. Les effets des mesures en faveur de l'environnement, notamment des dispositions relatives aux prairies permanentes et aux surfaces d'intérêt écologique, sont également pris en considération autant que faire se peut.

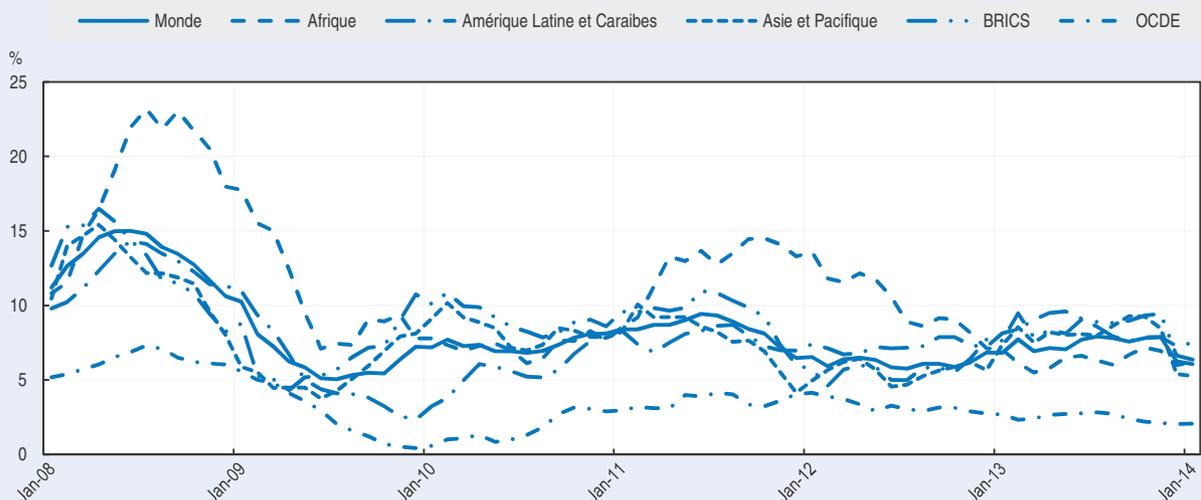
### Encadré 1.2. L'inflation des prix alimentaires

#### L'inflation des prix des produits alimentaires à la consommation ralentit partout dans le monde

L'inflation des prix alimentaires à la consommation, telle que mesurée par les variations en glissement annuel de l'indice mondial mensuel des prix des produits alimentaires à la consommation (IPC – Produits alimentaires), est estimée à 6,4 % début 2014<sup>1</sup>. Lors de la flambée des prix des produits agricoles en 2008, l'inflation mesurée par l'IPC – Produits alimentaires a connu un pic à 16,5 %, retombant ensuite au-dessous de 5 % avec l'affaiblissement de l'activité qui a caractérisé la Grande récession de 2009. De 2009 à 2013, elle a fluctué entre 5 % et 11 %, au gré de la volatilité des prix des produits de base et des pressions inflationnistes générales. Les fluctuations en dents de scie enregistrées par les prix des matières premières agricoles ont eu des impacts différents sur les prix à la consommation selon les pays. Les pays peu développés ont connu les taux d'inflation les plus élevés (voir graphique 1.2). En Afrique, par exemple, l'inflation des prix alimentaires a atteint le niveau record de 23 % en 2008, puis encore de 14 % en 2011, mais elle est retombée à 6 % au début de 2014. À l'autre extrême, l'inflation des prix alimentaires dans la zone OCDE a culminé à 7 % en 2008 pour redescendre à 2,1 % au début de 2014. Dans toutes les régions, l'inflation des prix alimentaires au niveau des consommateurs semble plus faible et plus stable au début de la période examinée que dans les années de turbulences qui ont suivi la flambée des prix.

#### Graphique 1.2. Baisse de l'inflation des prix des produits alimentaires à la consommation dans les pays développés

Taux annuels moyens de l'inflation des prix alimentaires en pourcentage, 2008-14



Note : BRICS comprend le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

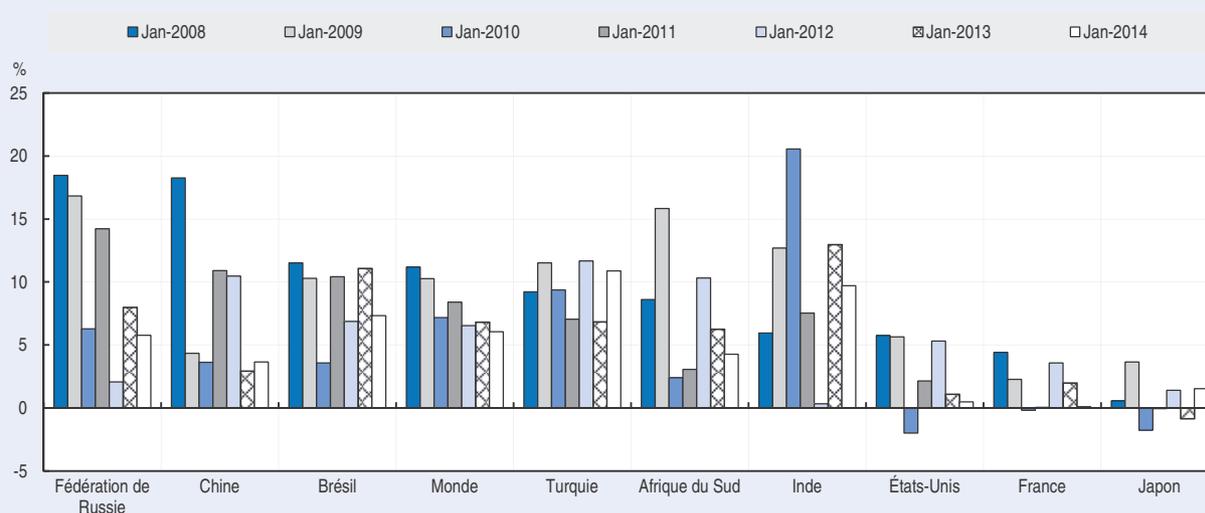
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102468>

Encadré 1.2. **L'inflation des prix alimentaires (suite)**

Les données régionales masquent la disparité des expériences des pays. Alors que ceux figurant dans le graphique 1.3 suivent l'évolution générale à l'échelle mondiale ou régionale, ils affichent cependant des variations qui pourraient aussi être le résultat de facteurs locaux, tels que des fluctuations des taux de change, une inflation intérieure plus forte, ou des phénomènes météorologiques préjudiciables. Par exemple, durant la récession, alors que les prix alimentaires ont baissé aux États-Unis et au Japon, l'Inde a enregistré son plus fort taux d'inflation. En Chine, l'inflation des prix alimentaires de détail, qui était élevée, a décéléré pour atteindre un bas niveau au cours de l'année écoulée. En Turquie, l'inflation des prix alimentaires est restée plus élevée que dans d'autres pays de l'OCDE pendant la période étudiée. Les tableaux B.1 de l'annexe statistique fournissent des informations détaillées par pays.

Graphique 1.3. **L'inflation des prix des produits alimentaires à la consommation dans certains pays**

Variations en pourcentage de l'inflation des prix alimentaires



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102487>**Les prix des produits alimentaires à la consommation suivent l'évolution des prix des matières premières agricoles**

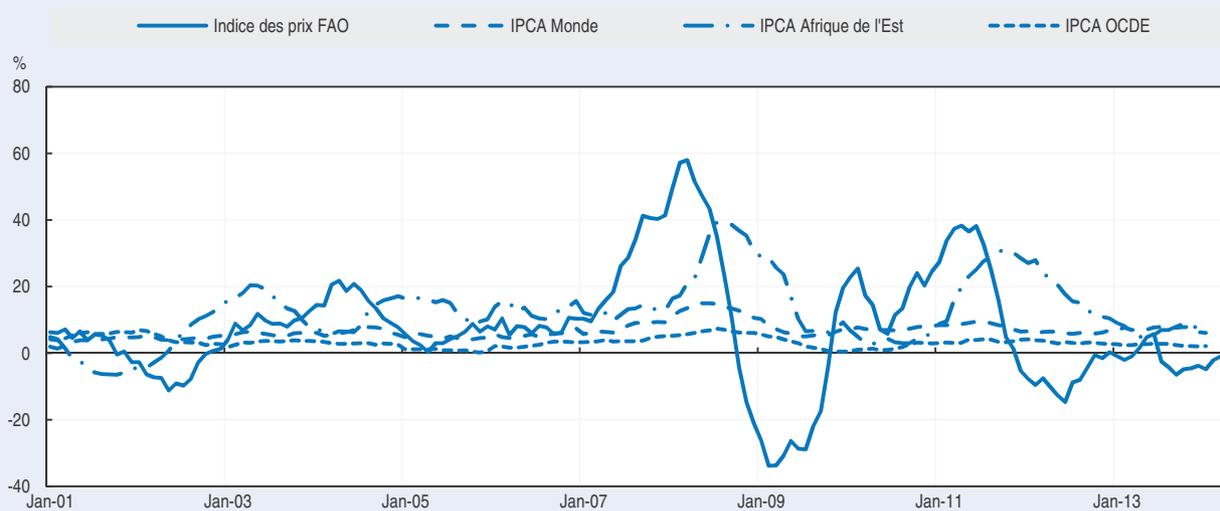
En mars 2014, l'indice FAO des prix des produits alimentaires relatif aux produits alimentaires de base faisant l'objet d'échanges internationaux s'est établi à 212 points, par rapport à sa valeur de référence qui est de 100 pour la période 2002-04. Il atteint donc un niveau supérieur de plus de 100 % en termes nominaux et de 50 % en termes réels à celui enregistré il y a dix ans. Les prix des matières premières agricoles se transmettent au niveau de la vente au détail, et il ressort des données que les prix à la consommation suivent l'évolution des prix des produits agricoles de base<sup>2</sup>. Toutefois, le degré de covariation et le décalage dans le temps varient sensiblement d'une région à l'autre<sup>3</sup>. Le degré de transmission des prix internationaux des produits de base aux marchés de détail intérieurs dépend du degré d'intégration des marchés, de la dépendance aux importations, et de la longueur des chaînes de valeur. Le graphique 1.4 illustre certaines disparités régionales concernant la transmission du prix de

Encadré 1.2. **L'inflation des prix alimentaires (suite)**

référence internationale, tel que représenté par l'indice FAO des prix des produits alimentaires, aux prix de détail intérieurs, tels que représentés par l'IPC – Produits alimentaires. La transmission est plus marquée, détail intérieurs, tels que représentés par l'IPC – Produits alimentaires. La transmission est plus marquée, par exemple, en Afrique de l'Est que dans l'ensemble du monde, compte tenu de la place importante que les matières premières agricoles y occupent dans la consommation finale et de la forte dépendance aux importations. Dans la zone de l'OCDE en revanche, la transmission entre l'indice FAO des prix des produits alimentaires, et l'IPC – Produits alimentaires semble particulièrement faible, en raison principalement de la longueur des chaînes de valeur ajoutée dans la consommation finale.

Graphique 1.4. **L'inflation des prix à la consommation suit les variations des prix des matières premières agricoles**

Variations en pourcentage mesurées par l'indice FAO des prix des produits alimentaires et par l'indice des prix des produits alimentaires à la consommation (IPCA)



Source : FAO, OIT, DSNU et sites internet nationaux ; calculs par la Division des Statistiques de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102506>

**Les prix des produits alimentaires à la consommation augmentent en termes réels**

Les prix des produits alimentaires à la consommation en termes réels mesurent l'ampleur de la hausse des prix alimentaires par rapport aux prix du panier de l'ensemble des biens de consommation de l'économie. L'inflation des prix alimentaires en termes réels reste une caractéristique de la plupart des pays, mais, comme il ressort du graphique 1.5, elle est notablement plus élevée et plus volatile dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE. Cette donnée s'explique notamment par le poids plus élevé que pèse l'alimentation dans le panier du consommateur des pays en développement. Une autre raison tient à l'intégration plus étroite dans les pays développés entre les marchés des produits alimentaires et les autres secteurs de l'économie, ce qui est dû à l'existence de structures de marchés et de chaînes de valeur plus longues, plus complexes et plus diversifiées.

Encadré 1.2. **L'inflation des prix alimentaires (suite)**Graphique 1.5. **Les prix à la consommation augmentent en termes réels**

Variations en pourcentage de l'inflation des prix alimentaires en termes réels



Note : L'inflation des prix alimentaires en termes réels est égale au ratio de l'IPC-produits alimentaires sur IPC total. BRICS comprend le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Source : FAO, OIT, DSNU et sites internet nationaux ; calculs par la Division des Statistiques de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102525>

1. Voir dans la section Méthodologie la présentation de la méthode utilisée pour construire les indices.
2. Par « prix des produits agricoles de base », on désigne les prix internationaux de référence des principales matières premières agricoles (blé, maïs, etc.). L'indice FAO des prix des produits alimentaires mesure la variation de la valeur du panier de plusieurs produits agricoles, dont le sucre, les produits laitiers et la viande. Les prix des produits alimentaires à la consommation renvoient principalement aux produits dérivés achetés sur les marchés de détail par les consommateurs. Les indices des prix des produits alimentaires à la consommation mesurent la variation de la valeur d'un panier moyen de produits alimentaires achetés par les ménages.
3. Pour de plus amples informations sur ce sujet, voir par exemple : *Suivi de l'inflation des prix à la consommation des aliments aux niveaux régional et mondial*, janvier 2014, FAO.

## Consommation : La consommation mondiale continue de s'accroître, mais à un rythme plus lent

Fidèle à la résilience dont elle a déjà fait preuve dans le passé, la demande de produits agricoles devrait rester ferme pendant la période de projection, même si elle croît à un rythme plus lent qu'au fil de la décennie écoulée. La hausse de la consommation sera probablement imputable dans sa majeure partie aux économies d'Asie en croissance rapide, tandis que dans les régions comme l'Amérique du Nord et l'Europe, où la consommation par habitant de produits alimentaires est déjà à saturation et où la croissance démographique fléchit, elle sera beaucoup plus modeste. En Afrique, la forte augmentation de la population se traduira par une progression sensible de la consommation totale, mais la hausse de la consommation par habitant restera marginale.

Outre l'élévation du niveau de la consommation, la majoration des revenus et l'urbanisation ont aussi pour effet de modifier les modes de vie et la structure de l'alimentation, la consommation de céréales cédant du terrain à un régime plus riche en protéines et plus diversifié. La consommation de produits transformés et préparés a par

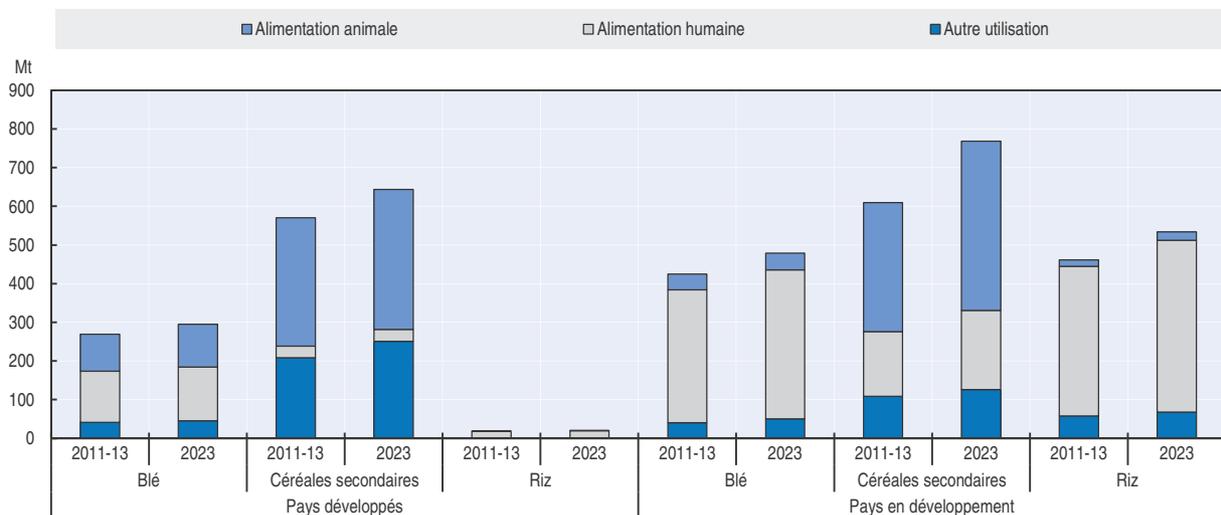
ailleurs tendance à progresser, ce qui accentue l'écart entre les prix des produits alimentaires au départ de l'exploitation et leurs prix au détail. L'expansion du secteur de l'élevage modifie la demande de produits végétaux : la part des produits destinés à l'alimentation humaine diminue au profit de celle des végétaux comme les céréales secondaires et les oléagineux également utilisés pour nourrir le bétail. L'essor de l'utilisation des végétaux dans la production de biocarburants et d'autres produits industriels ajoute à la demande une dimension supplémentaire non négligeable, qui restera importante dans le futur.

### Diversification des usages des produits agricoles

Les céréales demeurent au centre de l'alimentation humaine, mais leur rôle a évolué et il va continuer de le faire au cours de la décennie à venir. À l'échelle mondiale, cet usage reste prépondérant : d'après les projections, la demande imputable à l'alimentation humaine devrait s'établir à 1.2 milliard de tonnes en 2023, soit 150 millions de tonnes de plus qu'en 2011-13 (graphique 1.6). C'est dans le secteur des aliments pour animaux que la demande croît le plus vite, à la faveur de l'évolution des préférences alimentaires : il faudra près de 160 Mt d'aliments pour animaux supplémentaires à la fin de la décennie. Après une progression rapide ces dix dernières années, la consommation de céréales secondaires des fabricants d'éthanol représente actuellement 12 % de la consommation mondiale. Néanmoins, un fort ralentissement du développement de l'éthanol produit avec du maïs est prévu dans les années à venir, les États-Unis se rapprochant de la limite imputable aux contraintes techniques.

Compte tenu des besoins importants en aliments pour animaux, la demande de céréales secondaires va s'accroître de 20 %. La demande de blé, surtout utilisé en alimentation humaine, devrait quant à elle augmenter de 12 % pendant la prochaine décennie, et la consommation de riz connaîtra dans le même temps une hausse légèrement plus rapide (15 %). La consommation de riz devrait faire un bond en Afrique, gagnant du terrain par rapport à d'autres végétaux utilisés plus traditionnellement dans la

Graphique 1.6. **Diversité croissante de l'utilisation des végétaux**  
Consommation de céréales dans les pays développés ou en développement



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102544>

consommation humaine, comme les racines et les tubercules. Stimulée par une forte demande d'huiles végétales et d'aliments protéiques pour animaux, la consommation de graines oléagineuses s'élèvera de 26 % dans les dix années qui viennent, enregistrant la progression la plus rapide.

La hausse des revenus, l'urbanisation et une certaine mondialisation des habitudes alimentaires se conjuguent pour faire augmenter la consommation d'aliments prêts à l'emploi, ce qui accroît la consommation d'huiles végétales et de sucre. Ces deux derniers produits sont importants dans l'alimentation humaine et ils constituent, notamment dans beaucoup d'économies en développement, une source essentielle d'énergie. Pendant la décennie qui vient, la consommation d'huiles végétales par habitant devrait augmenter de 1.3 % par an dans les pays en développement, dépassant tout juste 20 kg en 2023, contre 25 kg dans les économies développées. Dans les pays les moins avancés, on s'attend à ce qu'elle ne dépasse pas 13 kg d'ici 2023. D'après les projections, la consommation de sucre augmentera en moyenne de 2 % par an, les pays en développement affichant la progression la plus rapide. Sa hausse sera nulle ou modeste dans beaucoup de pays développés, où le marché est déjà saturé. L'accroissement de la demande de biocarburants aura des répercussions sur les marchés du sucre, des céréales secondaires et des huiles végétales, en créant un lien entre les marchés alimentaires, d'une part, et les marchés de l'énergie et leurs caractéristiques politiques, d'autre part. La hausse du pouvoir d'achat des consommateurs aura un effet d'entraînement sur la demande de produits en coton. L'Inde, premier producteur mondial de cette fibre, en sera le principal bénéficiaire au cours des dix prochaines années. De son côté, la Chine devrait rester le premier consommateur mondial de coton jusqu'en 2023.

### ***Les usages alimentaires et énergétiques des produits agricoles de base sont encore réglementés dans beaucoup de pays***

La consommation des produits agricoles de base va rester subordonnée à l'action publique, dans le domaine alimentaire comme dans le domaine énergétique. En Inde, par exemple, la loi sur la sécurité alimentaire nationale, adoptée par le parlement en 2013, prévoit de subventionner la consommation de riz et de blé des deux tiers environ de la population du pays, ce qui devrait y faire augmenter la consommation de ces deux produits et des céréales secondaires pendant la période de projection.

Le niveau de la consommation d'éthanol carburant et de biodiesel reste tributaire, pour l'essentiel, des objectifs et obligations fixés par les pouvoirs publics aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Ces objectifs ont été adoptés ces dernières années pour améliorer la sécurité énergétique, réduire les émissions de dioxyde de carbone et créer des perspectives de revenus. Dans la plupart des cas, ils portent sur la proportion de carburants renouvelables à atteindre dans le total des carburants et leur modification aura des effets sur la consommation de biocarburants pendant la décennie qui vient.

### ***La croissance démographique et l'évolution des habitudes alimentaires favorisent une forte demande de viande et de produits laitiers***

La demande de viande et de produits laitiers va nettement augmenter au cours des dix prochaines années, car la hausse des revenus et la poursuite de l'urbanisation, dans les régions en développement, permettront aux consommateurs d'élever le niveau de leur consommation de protéines par rapport à celui de leur consommation de féculents. D'après les projections, la consommation mondiale de viande augmentera de 1.6 % par an pendant la décennie qui vient, soit plus de 58 Mt supplémentaires en 2023 (graphique 1.7).

Conformément à la tendance des dix dernières années, les pays en développement représenteront plus de 80 % de la hausse de la consommation, en partie parce que la croissance de la population et des revenus y est beaucoup plus sensible que dans les pays développés, mais aussi parce que la consommation de viande par habitant est déjà élevée dans les régions développées. Au Canada, par exemple, cette dernière va stagner au cours de la décennie à venir.

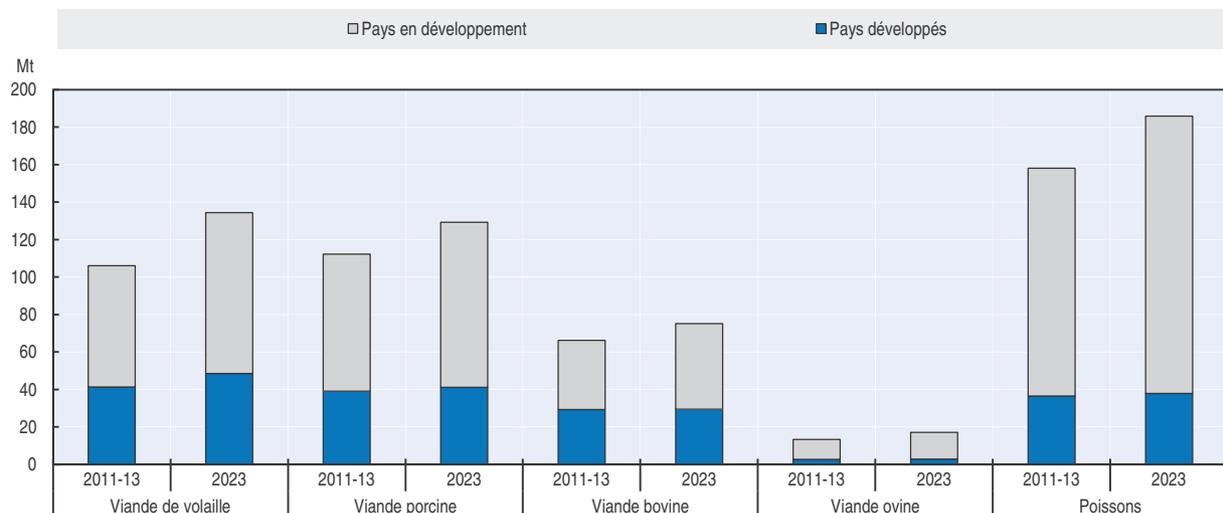
Le choix des produits à base de viande consommés obéit essentiellement à leurs prix relatifs, aux goûts et aux préférences culturelles, ainsi qu'aux sentiments des consommateurs au sujet de la santé, de l'environnement et de la praticité. La croissance de la consommation mondiale de viande aura pour moteur la volaille, qui reste la viande la moins chère et la plus accessible, et qui est considérée comme la plus saine en raison de sa faible teneur en acides gras saturés. En outre, la viande de volaille étant culturellement bien acceptée, sa consommation connaîtra une progression vigoureuse quelle que soit la zone géographique. Tous ces facteurs aidant, elle va représenter la moitié de la hausse de la consommation de viande d'ici à 2023.

Vient ensuite la viande de porc, qui devrait constituer près de 30 % de l'augmentation de la consommation mondiale de viande dans les dix ans à venir. La hausse sera surtout sensible en Asie-Pacifique, les consommateurs chinois s'en arrojant à eux seuls la moitié. La viande bovine représentera quant à elle 15 % du surcroît de consommation et la viande ovine les 6 % restant. L'accroissement de la demande de viande ovine sera concentré en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient, et celle de viande bovine en Amérique latine et aux Caraïbes.

La consommation de poisson par habitant va elle aussi augmenter sur tous les continents, sauf en Afrique où elle va légèrement diminuer. Sa croissance annuelle moyenne devrait ralentir dans la deuxième moitié de la période de projection, la hausse des prix du poisson étant alors plus sensible que celle des prix de la viande et les consommateurs remplaçant donc en partie le premier par la seconde.

### Graphique 1.7. La hausse de la consommation de viande et de poisson sera principalement imputable aux pays en développement

Consommation de produits animaux dans les pays développés et les pays en développement



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102563>

La demande de produits laitiers va continuer de s'élever rapidement au cours de la prochaine décennie. Les produits frais constituent la majeure partie de la consommation dans les pays en développement, parmi lesquels l'Inde devrait voir sa consommation se hisser à 170 kg par habitant en 2013. Néanmoins, la consommation totale de produits laitiers en équivalent lait restera nettement plus élevée dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette différence tient à la consommation de fromage par habitant, plus de dix fois supérieure dans les pays développés. Dans les pays en développement, la consommation de fromage et de beurre par habitant devrait progresser de 1.9 % par an, et la consommation de poudres de lait de 1.2 % par an.

### **Production : Les pays en développement restent le principal foyer de hausse de la production agricole**

L'élévation du niveau des revenus, la croissance de la population mondiale et l'urbanisation, notamment dans les pays en développement très peuplés, ainsi que le développement des usages non alimentaires des produits agricoles, requerront une hausse sensible de la production pendant toute la décennie à venir. Les céréales restent au centre de l'alimentation, en particulier dans les pays les moins avancés, mais l'augmentation de la consommation de protéines dans les autres pays en développement nécessitera d'accroître la production de viande et de produits laitiers, ce qui suppose un accroissement de la demande de céréales fourragères et de graines oléagineuses.

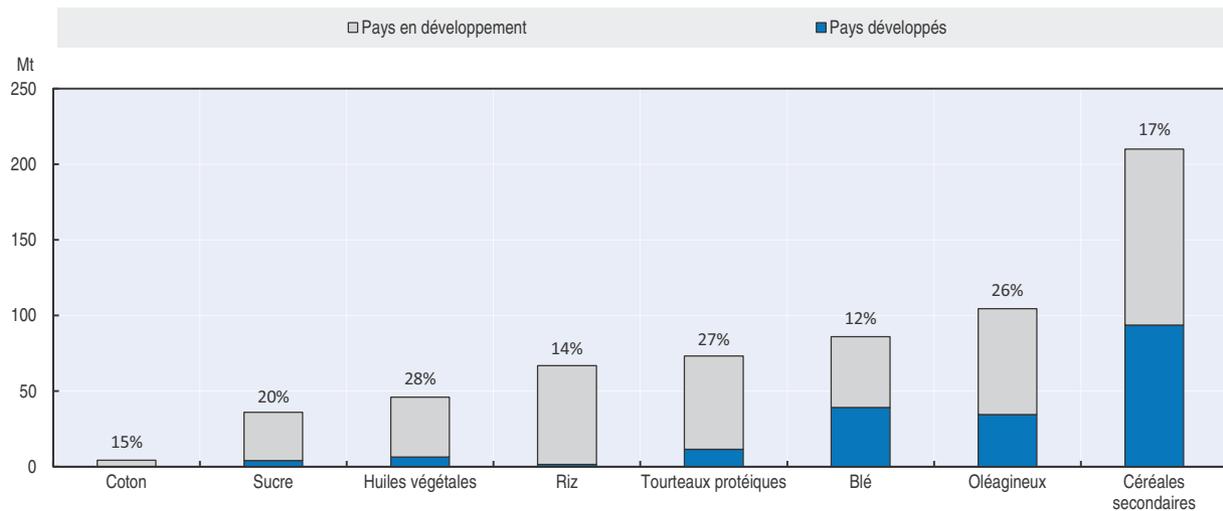
Le rythme de la croissance de la production est freiné par différents facteurs, dont l'augmentation des coûts, l'expansion limitée des surfaces agricoles, les problèmes environnementaux et l'évolution du cadre de l'action publique. Ces facteurs jouent en particulier dans la majorité des pays développés et certains pays en développement très peuplés. Les régions où ils sont moins présents s'en trouvent favorisées. Comme au cours de la décennie écoulée, la croissance de la production projetée pendant la période couverte par les *Perspectives* sera attribuable en majeure partie à l'Amérique latine, l'Afrique sub-saharienne, l'Europe orientale et certains pays d'Asie, alors qu'elle ne sera que marginale en Europe occidentale. Les régions en développement assureront plus de 75 % de la production agricole supplémentaire au cours des dix ans qui viennent.

On s'attend à ce que la production mondiale de céréales s'accroisse de près de 370 Mt pendant les dix prochaines années, soit une progression de 15 %, d'ici 2023, par rapport à la période de référence (graphique 1.8). Les régions en développement représenteront 60 % de cette augmentation. Les céréales secondaires restent le principal moteur de la hausse de la production de céréales en volume, mais le taux de croissance de la production de graines oléagineuses (26 % au cours de la décennie à venir) dépassera celui de toutes les autres cultures. Les pays développés assureront près de 50 % de la production supplémentaire de céréales secondaires, et les pays en développement environ 65 % de celle de graines oléagineuses. L'accroissement de la production de ces deux types de végétaux sera consécutif à la forte demande de biocarburants et d'autres produits industriels dans les pays développés, ainsi qu'à la hausse de la demande d'aliments pour animaux, notamment dans les régions en développement.

Contrairement à celles qui ont des usages variés, les céréales utilisées principalement en alimentation humaine verront leur production croître à un rythme modéré pendant la période de projection. La production de blé devrait progresser de 12 % dans ce laps de temps et celle de riz de 14 %, soit beaucoup moins qu'au cours de la décennie précédente.

### Graphique 1.8. Hausse de la production de végétaux

Production supplémentaire de végétaux : en volume et en pourcentage, en 2023 par rapport à 2011-13



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102582>

Près de 50 % de la hausse de la production mondiale de blé d'ici 2023 devraient être le fait des régions développées, mais les pays en développement seront responsables de plus de 95 % de celle de la production de riz, la Chine s'arrogeant la part de la production mondiale la plus grande pour atteindre ses objectifs ambitieux d'auto-provisionnement.

D'après les projections, la production de sucre va augmenter pendant les dix ans qui viennent, de 20 % au total et surtout dans les pays en développement. Le Brésil va rester le premier producteur mondial et ses producteurs de canne vont continuer de tirer parti du fait qu'ils peuvent approvisionner deux marchés concurrents : celui du sucre et celui de l'éthanol. Cela va permettre à la production sucrière brésilienne de poursuivre sa progression tout au long de la prochaine décennie.

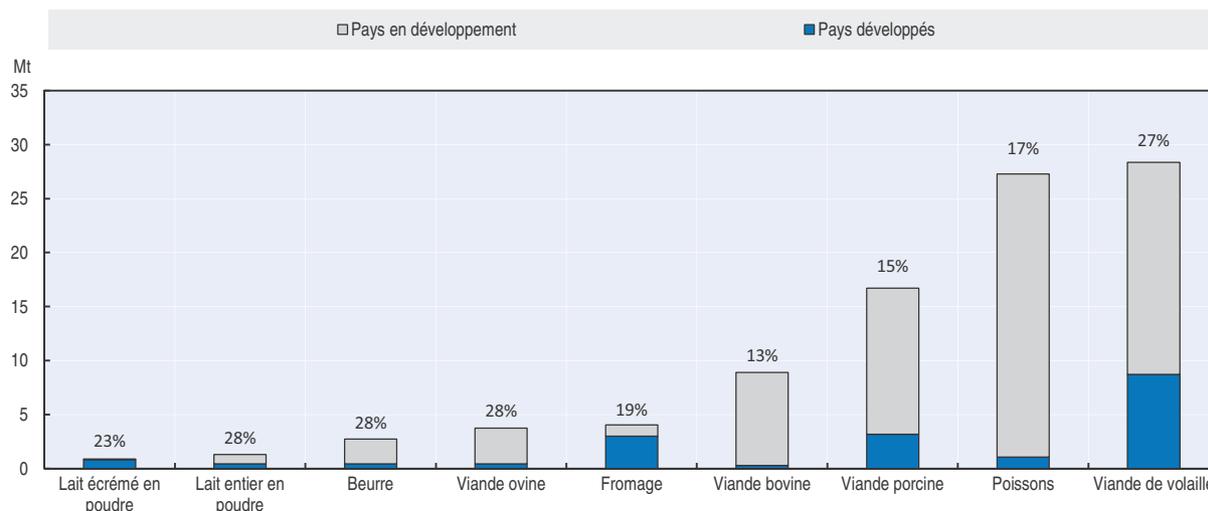
La production de biocarburants va s'accroître sensiblement dans les dix ans qui viennent, à raison de plus de 50 % tant dans le cas de l'éthanol que dans celui du biodiesel. Cette progression masque en fait un fort ralentissement, puisque la production a été multipliée par plus de deux pendant la décennie 2004-13. D'après les projections, les biocarburants celluloseux ne contribueront que très peu à la hausse et les matières premières habituelles (mélasse, maïs et huiles végétales) resteront prépondérantes.

#### **La volaille conserve sa suprématie dans le secteur de l'élevage**

La production mondiale de viande va augmenter de plus de 58 Mt pendant la période couverte par les Perspectives et les pays en développement, à commencer par ceux qui disposeront d'excédents de céréales fourragères, représenteront 78 % de la production supplémentaire (graphique 1.9). La volaille va conserver sa prédominance dans le secteur de la viande, comme en témoignera une hausse de la production de 27 % d'ici 2023 par rapport à la période de référence, soit près de la moitié du surcroît de viande produit dans le monde. Grâce à un taux de conversion alimentaire élevé, à un cycle de production court et à un processus de production simple, la volaille est le produit à faible coût que les consommateurs des pays en développement consomment prioritairement lorsque leurs revenus s'élèvent. Pour l'instant, la viande porcine représente la plus grande partie de la

## Graphique 1.9. Hausse de la production de produits animaux

Production supplémentaire de produits animaux : en volume et en pourcentage, en 2023 par rapport à 2011-13



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102601>

production mondiale totale de viande, mais du fait de sa croissance plus lente durant les dix ans qui viennent, elle sera supplantée par la volaille d'ici 2020. Selon les projections, la production de viande porcine va s'accroître de 17 Mt d'ici 2023, autrement dit de 15 % par rapport à la période de référence. La Chine va continuer de dominer le marché et devrait assurer près de la moitié de la production supplémentaire.

La production de viande porcine et de viande de volaille fait un usage intensif de céréales fourragères. La réponse de l'offre est donc d'autant plus subordonnée aux prix des aliments pour animaux, qui vont rester relativement élevés pendant la période de projection, par rapport aux moyennes passées. Il en résulte une diminution des taux de croissance de la production au cours de la décennie à venir, en comparaison avec la précédente. À l'inverse, la production de viande bovine, qui peut faire appel à un éventail d'aliments plus varié, devrait augmenter plus vite pendant les dix années qui viennent que pendant les dix précédentes. Toutefois, la hausse projetée n'est que de 13 %, car la contraction du cheptel, les contraintes environnementales et un cycle de production plus long limitent dans un premier temps la réponse de l'offre à l'amélioration de la rentabilité. Au cours de la décennie à venir, la plus grande partie de la production supplémentaire de viande bovine proviendra du Brésil. Il est également prévu que la production de viande ovine s'accroisse plus vite dans les dix prochaines années que pendant les dix précédentes, sous l'effet de la fermeté des prix imputable à la forte demande d'importations de l'Asie et de l'Union Européenne. De 28 % pendant la période de projection, soit 3.8 Mt, cette augmentation devrait être le fait de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour l'essentiel. Cependant, l'accroissement de la production sera beaucoup moins rapide en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, car les prix des produits laitiers y seront plus fermes, ce qui soumettra les pâturages à la concurrence du secteur laitier.

On s'attend à ce que l'Inde, détrônant l'Union Européenne, devienne le plus grand producteur de lait du monde au cours de la prochaine décennie. Les perspectives de la production de lait en Chine ont été revues à la baisse, en raison du faible niveau atteint en 2012 et 2013, mais le secteur laitier du pays devrait retrouver une croissance plus ferme.

La production de fromage et de lait écrémé en poudre augmentera essentiellement dans les pays développés, et celle de beurre et de lait entier en poudre surtout dans les pays en développement.

La production de poissons, mollusques et crustacés devrait s'accroître de 17 % sur les dix ans qui viennent. Cette hausse résultera de la progression de la production aquacole, qui devrait dépasser en 2014 la production halieutique d'espèces destinées à la consommation humaine. En 2023, la Chine assurera 62 % de la production aquacole mondiale.

### **L'amélioration des rendements alimentera la hausse de la production de la plupart des cultures**

Le principal facteur qui explique la diminution des taux de croissance de la production pendant la période de projection est la hausse des coûts, notamment l'augmentation des prix de l'énergie, des aliments pour animaux et du travail. Les contraintes de ressources liées, par exemple, à la détérioration des sols, à la rareté de l'eau ou à l'aggravation des pressions environnementales, viennent s'y ajouter, notamment dans les régions où il n'y a pratiquement plus de surfaces disponibles pour développer l'agriculture. Il demeure crucial de continuer à investir dans la recherche-développement et les services de vulgarisation pour obtenir d'indispensables gains de productivité, surtout dans les pays en développement. L'encadré 1.3 répertorie les mesures que les pouvoirs publics peuvent prendre en Chine pour améliorer la productivité de l'agriculture. Le développement récent de la production de gaz de schistes aux États-Unis pourrait éventuellement faire baisser les prix des engrais dans ce pays, mais cette diminution ne devrait pas avoir d'écho ailleurs (encadré 1.4).

#### **Encadré 1.3. Améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire en Chine**

En Chine, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des produits alimentaires, associée à l'augmentation des revenus, a sorti 114 millions de personnes de la sous-alimentation (272 millions étaient touchées en 1990-92, contre 158 millions en 2011-13), ce qui représente les deux tiers de la baisse mondiale. L'incidence de la sous-alimentation a quasiment diminué de moitié pour s'établir à 11,4 % de la population (FAOSTAT, 2014). En effet, ces vingt dernières années, le revenu réel par habitant a été multiplié par plus de cinq en zone urbaine et par plus de trois en zone rurale. Sur la même période, les disponibilités alimentaires par personne ont doublé et l'apport protéique s'est accru de plus d'un tiers. Actuellement, la sous-alimentation touche surtout les plus pauvres en milieu rural, souvent des membres des ménages de petits paysans.

Il est essentiel d'améliorer la productivité agricole tout en préservant les ressources naturelles pour augmenter durablement les disponibilités alimentaires dans le pays. Actuellement, en Chine, les petites exploitations prédominent. Elles pratiquent une agriculture intensive qui consomme beaucoup d'intrants – engrais et pesticides –, ce qui rend les terres très productives, mais au prix d'une dégradation de l'environnement. Par ailleurs, l'exode rural massif se poursuit : il fait chuter le nombre d'agriculteurs et donc monter la productivité du travail, faible, ainsi que les revenus agricoles, mais le vieillissement des actifs qui ne quittent pas leurs terres compromet la productivité à venir. Par conséquent, le regroupement des exploitations et une mécanisation plus importante seront nécessaires pour assurer l'augmentation de la production avec une main-d'œuvre moins nombreuse et vieillissante. Globalement, l'ancien modèle de l'intensification fondée sur une utilisation toujours plus abondante d'intrants n'est plus viable ; le système

Encadré 1.3. **Améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire en Chine** (suite)

alimentaire chinois devra « produire plus avec moins » et tirer parti d'une intégration plus poussée aux marchés internationaux. Un certain nombre d'actions des pouvoirs publics peuvent contribuer à cette transformation, à savoir :

- **Convertir les subventions aux intrants en paiements directs et, à terme, en investissements publics stratégiques** : remplacer progressivement les subventions aux intrants par des paiements forfaitaires directs par unité de surface, sans obligation pour l'agriculteur de se procurer un intrant donné ou de produire un produit spécifique ;
- **Accroître la productivité agricole grâce à l'innovation** : améliorer encore la recherche-développement, la protection des droits de propriété intellectuelle, l'adoption et les transferts de technologies, l'enseignement agricole, la formation continue et les services de conseil ; réfléchir à l'adoption de nouvelles semences et utiliser de meilleurs engrais ;
- **Rationaliser l'utilisation de l'eau** : adapter les tarifs de l'eau de façon à couvrir les coûts d'approvisionnement et à inciter les producteurs à renoncer aux cultures gourmandes en eau ;
- **Laisser les mécanismes du marché prendre une part plus importante dans l'affectation des ressources** : trouver le juste équilibre entre mécanismes du marché et intervention des pouvoirs publics ; innover dans la réglementation des marchés, renforcer l'accès au crédit et améliorer la gestion des risques ;
- **Diversifier les sources d'approvisionnement en produits alimentaires grâce à une intégration plus étroite des marchés agro-alimentaires intérieur et internationaux** : sauvegarder la sécurité de l'approvisionnement national en céréales, en garantissant l'autosuffisance totale en riz et en blé ; promouvoir l'ouverture des marchés agricoles et faire appel, en temps voulu et à bon escient, aux ressources mondiales et aux marchés internationaux de produits agricoles.
- **Favoriser le développement du marché foncier** : renforcer les droits de propriété des agriculteurs en les autorisant à acheter, vendre, louer des droits fonciers et à en hériter, de façon à favoriser l'agrandissement des exploitations et la mécanisation ; fixer l'indemnité versée lors de la conversion d'un terrain agricole à d'autres usages en fonction des prix du marché ; autoriser les producteurs à vendre des terrains constructibles directement à des promoteurs.

Sources : OCDE (2013), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2013 – pays de l'OCDE et économies émergentes*, Éditions OCDE ; OECD-ATPC/MOA Workshop on Policies to Enhance Agricultural Innovation and Productivity: Focus on China : [www.oecd.org/tad/agricultural-policies/innovation-productivity-china-workshop-2013.htm](http://www.oecd.org/tad/agricultural-policies/innovation-productivity-china-workshop-2013.htm) ; article de presse sur le sommet sur la stratégie chinoise pour la sécurité alimentaire.

Encadré 1.4. **Problématiques et faits nouveaux dans le secteur des engrais azotés**

Le gaz naturel sert actuellement dans la fabrication des deux tiers de l'ammoniac produits dans le monde (l'ammoniac étant l'un des composants clés des engrais azotés). Les autres matières premières utilisables sont le charbon, le naphta et le pétrole. Ces dix prochaines années, pratiquement tous les nouveaux projets de production d'ammoniac feront appel au gaz naturel. Du point de vue des coûts relatifs et de la sécurité de l'approvisionnement, les matières premières sont désormais un élément déterminant de la compétitivité des grands pays producteurs et exportateurs d'engrais. Entre 2008 et 2013, le prix du gaz naturel a augmenté dans les principales régions productrices et consommatrices d'ammoniac, à l'exception de l'Amérique du Nord. Selon les indications fournies par des entreprises, le prix du gaz naturel devrait augmenter dans la Fédération de Russie et en Chine au cours des cinq prochaines années, et rester relativement stable en Europe occidentale. Des hausses modérées sont attendues en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord.

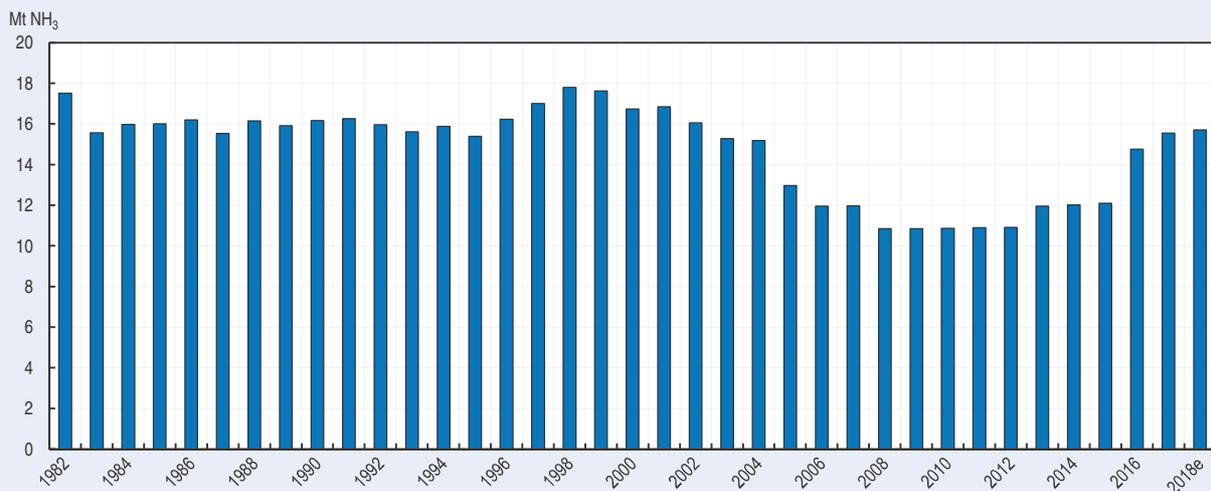
#### Encadré 1.4. Problématiques et faits nouveaux dans le secteur des engrais azotés (suite)

L'essor rapide de l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis a considérablement renforcé l'offre de gaz dans ce pays et a fait baisser les cours du gaz naturel sur les cinq années écoulées. Les États-Unis produisent 88 % du gaz non conventionnel<sup>1</sup> dans le monde (Agence internationale de l'énergie, 2013). Le gaz de schiste entrainé à hauteur de 39 % dans la production totale de gaz aux États-Unis en 2012, contre 3 % en 2002. Il devrait fournir la totalité de l'offre supplémentaire de gaz aux États-Unis ces dix prochaines années. En 2035, il devrait représenter la moitié de la production de gaz naturel du pays (US Energy Information Administration, 2012). Alors que de nombreux pays éventuellement dotés de réserves de gaz de schiste souhaitent emboîter le pas aux États-Unis, on ne prévoit aucune exploitation importante de cette ressource à l'extérieur de l'Amérique du Nord avant la fin de la décennie actuelle.

Au niveau de l'offre et en lien avec l'évolution du gaz de schiste, la principale nouveauté dans le secteur mondial des engrais azotés depuis 2011 est le développement de la capacité de production d'ammoniac, cette capacité augmentant pour la première fois depuis 1998 aux États-Unis.

La perspective d'une offre plus abondante de gaz non conventionnel, associée à des prévisions de modération des prix à long terme, a incité plusieurs entreprises à annoncer leur intention d'accroître leurs capacités de production. Depuis juin 2012, plus de 25 projets d'accroissement de la capacité de production d'azote ont été annoncés aux États-Unis (et quelques-uns au Canada), sous forme d'un agrandissement d'installations existantes, de la construction de nouvelles usines indépendantes ou de la création de complexes polyvalents de production intégrés en aval. Si tous ces projets étaient mis en œuvre, la capacité de production d'urée augmenterait de plus de 10 millions de tonnes en Amérique du Nord. Seuls quelques sites (de cinq à huit) parmi ceux annoncés devraient entrer en service avant 2018 et, d'ores et déjà, plusieurs projets (au moins cinq) ont été annulés en raison du renforcement de la concurrence et de problèmes réglementaires et logistiques. Tous les nouveaux projets devront respecter des procédures strictes et une réglementation exigeante sur l'environnement.

Graphique 1.10. Capacité de production d'ammoniac des États-Unis



Note : « e » = estimation.

Source : IFA, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102620>

#### Encadré 1.4. **Problématiques et faits nouveaux dans le secteur des engrais azotés (suite)**

Le développement du gaz de schiste aux États-Unis modifiera profondément la donne en matière de production et d'échanges d'engrais. À l'heure actuelle, les États-Unis font partie des quatre premiers pays producteurs d'ammoniac (derrière la Chine, l'Inde et la Fédération de Russie), bien que leur capacité soit en baisse depuis 1998, année où elle avoisinait 18 millions de tonnes. La pression de la concurrence, le coût élevé de la matière première et des restructurations dans le secteur ont ramené la capacité de production à 11 millions de tonnes en 2012, soit une chute de 40 % par rapport à 1998. Ce déclin a entraîné une hausse des importations d'ammoniac. Au début de l'année 2000, les États-Unis se classaient au premier rang mondial des importateurs d'ammoniac et représentaient pratiquement un tiers des échanges mondiaux (IFA).

Avec les nouveaux projets à venir, la production d'ammoniac devrait s'élever d'ici 2017 à environ 16 millions de tonnes aux États-Unis, soit une hausse de 45 % par rapport à 2012. La plupart des nouvelles usines sont censées pouvoir fabriquer une vaste gamme de produits azotés utilisés en aval.

Dans l'immédiat, l'accès à une offre abondante de gaz naturel à des prix compétitifs aux États-Unis renforce les marges des fabricants d'azote et permet à ce secteur d'améliorer ses résultats d'exploitation, d'accroître sa production et d'augmenter le taux d'utilisation de ses capacités.

À court terme, la progression des capacités de production d'azote signifie que les États-Unis vont réduire leurs importations d'ammoniac et d'urée. Dans quelques très rares cas, certains projets pourraient aboutir à des exportations de produits azotés des États-Unis, mais globalement, ce pays est peu susceptible de devenir un important exportateur net de ces produits. De façon plus générale, un surcroît important de production intérieure dans un pays donné tendrait à remplacer les importations non compétitives, auxquelles il faudrait trouver de nouveaux débouchés étrangers. Il bénéficierait normalement aux utilisateurs locaux et accentuerait la concurrence. L'évaluation des effets sur l'offre et la demande à l'échelle mondiale nécessiterait des analyses complexes.

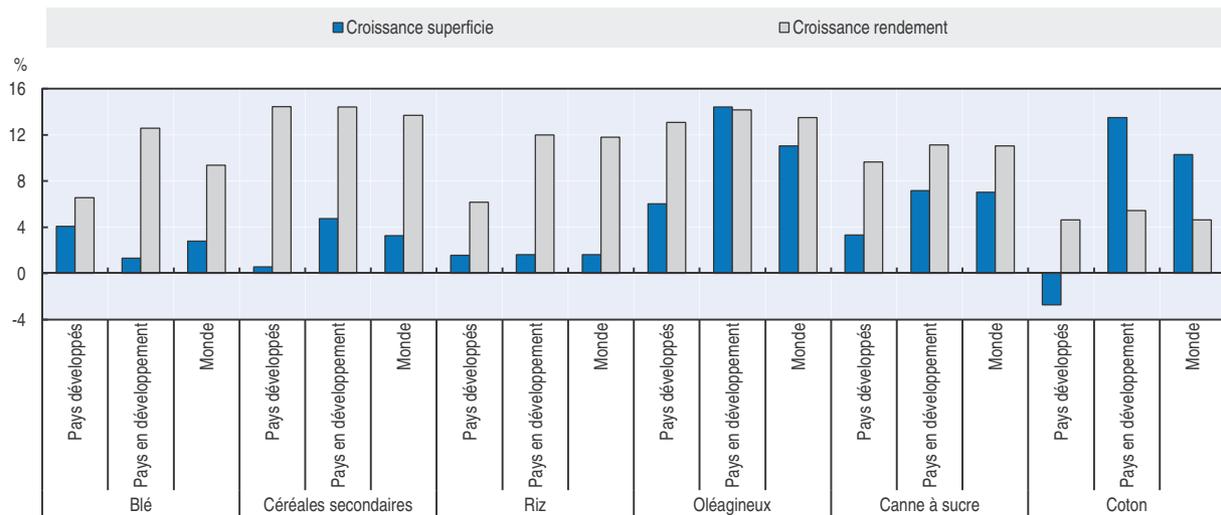
1. Le terme « gaz non conventionnel » renvoie en réalité aux méthodes employées pour extraire du méthane de la couche souterraine de schiste et des gisements de houille.

Sources : Association internationale de l'industrie des engrais (IFA), statistiques de production et de ventes disponibles à l'adresse [www.fertilizer.org](http://www.fertilizer.org). Agence internationale de l'énergie (2013), *Gas Medium-Term Market Report 2013*, Agence internationale de l'énergie. U.S. Energy Information Administration (2012), *Annual Energy Outlook 2012*, U.S. Energy Information Administration.

Peu de terres sont disponibles pour accroître les superficies arables, ce qui se ressent dans l'évolution des tonnages et la localisation des productions végétales nouvelles. Il est plus facile de trouver de nouvelles superficies labourables en Europe orientale, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique subsaharienne. Dans la plupart des autres régions, la répartition des quelques surfaces disponibles entre les différents végétaux obéira aux conditions du marché et à la rentabilité relative des cultures praticables.

La hausse de la production de blé, de céréales secondaires et de riz sera principalement due à l'amélioration des rendements (graphique 1.11). L'augmentation des superficies en céréales secondaires sera relativement modeste, mais cette catégorie de végétaux représentera en 2023 la majeure partie des superficies récoltées totales (34 %), devant le blé (23 %) et les graines oléagineuses (17 %). L'accroissement des tonnages de graines oléagineuses, de canne à sucre et de coton résultera pour sa part à la fois de l'amélioration des rendements et de l'agrandissement des surfaces. Ce n'est pas surprenant, car ces produits sont principalement cultivés dans des régions où il reste des terres propres à être mises en culture : 63 % des graines oléagineuses sont produites en Amérique du Nord et du Sud, la majeure partie de la canne à sucre est cultivée en Amérique latine et dans les

Graphique 1.11. **Augmentation des superficies arables et du rendement des cultures**  
Évolution en pourcentage en 2023 par rapport à 2011-13



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102639>

Caraïbes et l'Inde devrait devenir le premier producteur mondial de coton, dépassant la Chine. C'est en Afrique de l'Ouest que le rendement du coton va augmenter le plus vite tandis qu'en Chine, les superficies en coton vont diminuer à cause des incertitudes qui entourent l'action publique concernant cette culture.

La production de lait suivra l'amélioration des rendements dans les pays développés et l'accroissement du cheptel dans les pays en développement. La hausse du nombre d'animaux sera également nécessaire pour répondre à la demande de viande, plus élevée pendant toute la période de projection, d'où des problèmes environnementaux croissants. Des gains de productivité importants peuvent encore être obtenus aussi bien dans la production de viande que dans la production de lait, notamment dans les régions en développement, qui joueront un rôle déterminant dans l'expansion du secteur de l'élevage et sa durabilité. Le coût de l'observation des réglementations environnementales aura par ailleurs une incidence sur la concentration régionale des productions animales.

### **Influence croissante des mesures internes sur les décisions de production**

Dans beaucoup de pays, l'action publique continue de façonner les décisions de production. Le soutien que les pouvoirs publics apportent aux producteurs a beau diminuer peu à peu, environ un sixième des recettes agricoles brutes lui étaient imputables en 2013 dans les pays membres de l'OCDE. C'est ce qu'indique l'estimation du soutien aux producteurs en pourcentage (ESP en %), qui a oscillé entre 18 % et 19 % en moyenne dans la zone de l'OCDE sur la période 2011-13. En valeur, l'ESP a totalisé 258 milliards USD en 2013. On peut considérer que la composition de ce soutien est plus importante encore que son niveau. Certains pays continuent de recourir essentiellement au soutien au titre de la production, autrement dit à celui qui risque d'avoir le plus d'effets de distorsion sur la production et les échanges. Ce soutien est fourni en majorité sous la forme d'une protection aux frontières et d'une régulation des prix intérieurs. D'autres pays ont remanié leur politique, l'abandon du soutien des prix du marché au profit de paiements découplés

(à des degrés divers) de la production de produits de base donnant plus de liberté aux agriculteurs dans le choix des produits. Les encadrés 1.5, 1.6 et 1.7 récapitulent l'évolution récente de l'action publique dans l'Union européenne, aux États-Unis et au Japon.

#### Encadré 1.5. **La politique agricole commune (PAC) de l'UE pour la période 2014-20**

La nouvelle politique agricole commune (PAC) a commencé à entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette année doit être considérée comme transitoire, puisque le nouveau système de paiements directs doit s'appliquer dans son intégralité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le dispositif existant des instruments a été globalement maintenu, mais la PAC réformée met davantage l'accent sur les enjeux environnementaux et offre aux États membres davantage de souplesse pour le redéploiement des fonds entre les deux piliers (premier pilier : aides directes et mesures concernant les marchés ; deuxième pilier : actions de développement rural) et la mise en œuvre de ses outils.

La PAC s'est vu attribuer un budget total de 408.3 milliards EUR pour la période 2014-20, ce qui représente 37.7 % du total des dépenses de l'UE dans le cadre financier pluriannuel établi pour cette période, mais marque une baisse en termes réels par rapport à la période de financement précédente.

La nouvelle PAC vise à atteindre ses objectifs, à savoir améliorer la durabilité et la compétitivité, dans des conditions d'efficacité et d'efficience optimales, et pour ce faire, elle prévoit de :

1. faire obligation aux États membres de subordonner le versement de 30 % des paiements directs du premier pilier à la mise en œuvre de certaines pratiques bénéfiques à l'environnement et au climat, et de consacrer au moins 30 % des paiements prévus par chaque programme de développement rural (second pilier) à des mesures concernant l'environnement et le climat et adaptées aux besoins locaux ;
2. réserver les paiements directs aux seuls agriculteurs actifs ; octroyer un soutien spécifique aux jeunes agriculteurs ; laisser aux États membres la possibilité de mettre en place un régime spécial pour les petits agriculteurs et de verser un supplément aux exploitants installés dans des zones qui présentent des contraintes naturelles ; et accroître le soutien spécifique à certaines productions dans les secteurs vulnérables (« soutien couplé ») ;
3. redéployer progressivement les paiements directs entre les pays et entre les agriculteurs, compte tenu de la convergence du niveau des paiements de base directs à l'intérieur et entre les États membres, et de la dégressivité de ces paiements ; donner aux États membres la possibilité de mettre en œuvre un paiement redistributif facultatif pour rééquilibrer le dispositif en faveur des petits agriculteurs ; et fixer des plafonds aux paiements de base ;
4. supprimer toutes les restrictions en vigueur concernant les volumes de production et moderniser les programmes d'aide aux produits agricoles ;
5. offrir davantage de souplesse pour mettre en œuvre des mesures exceptionnelles et proposer une boîte à outils améliorée pour la gestion des risques dans le cadre du second pilier ;
6. créer un cadre renforcé pour la coopération entre les producteurs, de manière à améliorer le fonctionnement de la filière alimentaire ;
7. établir un cadre d'action européen global, commun et cohérent pour tous les fonds structurels d'investissement de l'UE, y compris en ce qui concerne le développement rural ;
8. faciliter la diffusion des connaissances par le biais du partenariat européen d'innovation (PEI) et du système de conseil agricole.

Comme l'accord sur la réforme de la PAC offre aux États membres la possibilité de décider de leurs options respectives de mise en œuvre des mesures du premier pilier jusqu'en août 2014 et comme la pleine application de la nouvelle PAC est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il est prématuré à ce stade de proposer une évaluation complète de l'impact de la réforme.

### Encadré 1.6. La réforme de la politique agricole japonaise après 2014

Le 10 décembre 2013, le Japon a annoncé la mise en œuvre du *Plan de dynamisation de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et des collectivités locales*. Cette réforme constitue la première grande réorientation de la politique agricole depuis l'instauration des paiements de soutien des revenus agricoles en 2011. Le plan prévoit de multiplier par deux les revenus des agriculteurs en dix ans, de doubler les exportations de produits alimentaires, qui passeraient à 1 000 milliards JPY (10,2 milliards USD) d'ici à 2020, de multiplier également par deux le nombre de nouveaux entrants (jeunes agriculteurs), de porter à 80 % le pourcentage de terres agricoles correspondant à des exploitations professionnelles (viabiles) et de réduire le coût de production du riz de 40 %. Pour y parvenir, le plan s'organise autour de quatre grands axes : i) renforcement des exploitations et de la production ; ii) réforme des subventions agricoles dans le respect de la multifonctionnalité de l'agriculture ; iii) création de chaînes de valeur dans l'alimentation ; iv) augmentation de la demande de denrées et d'autres produits agricoles. Il a été élaboré pour répondre à un besoin pressant de restructuration de l'offre au Japon. Ces vingt dernières années, la production agricole a baissé de pratiquement 30 % (passant de 11 200 milliards JPY à 8 200 milliards JPY), les revenus agricoles ont reculé de plus de 40 % (de 4 900 milliards JPY à 2 800 milliards JPY), l'âge moyen des agriculteurs s'est élevé de sept ans (de 59 à 66 ans) et la superficie des terres agricoles à l'abandon a doublé.

Le régime de quotas de production applicable aux riziculteurs sera progressivement éliminé d'ici à mars 2019. En limitant l'offre, il maintient le prix du riz au-dessus du niveau d'équilibre du marché. Cependant, il n'a pas empêché le prix du riz à la production de baisser de plus de 30 % au cours des 20 dernières années (1992-2011), en raison d'un recul de la consommation de 80 000 tonnes par an en moyenne. Au cours des prochaines années, les pouvoirs publics, les organisations agricoles et les exploitants œuvreront ensemble pour créer les conditions permettant aux riziculteurs de planifier leur production et sa commercialisation en fonction de la demande réelle, sans dépendre de l'allocation de quotas. Dans cette optique, les autorités compétentes apporteront davantage d'informations aux exploitants sur les prévisions de l'offre et de la demande de riz, ainsi que des données mensuelles sur les ventes et les prix dans les différentes zones rizicoles. Plusieurs changements sont prévus dans les aides à la riziculture et aux cultures d'altitude. S'agissant du riz, à partir de 2014, le paiement direct au titre de la production (un des volets du soutien des revenus) accordé aux exploitants qui atteignent les objectifs quantitatifs fixés par l'État diminuera de moitié, passant de 15 000 JPY (154 USD) par dixième d'hectare actuellement à 7 500 JPY (77 USD). Il sera définitivement supprimé en 2018. Par ailleurs, le paiement subordonné au niveau des prix prendra fin en 2014. Ce paiement, accessible à toutes les exploitations rizicoles justifiant de ventes antérieures, intervient lorsque le prix moyen versé au producteur pour la campagne en cours est inférieur à la moyenne des trois campagnes précédentes.

Les paiements directs octroyés au titre du soutien des revenus pour les cultures d'altitude (blé, orge, soja, betterave sucrière, pomme de terre féculière, sarrasin et colza), dont peuvent bénéficier toutes les exploitations justifiant de ventes antérieures, seront maintenus en 2014, mais, à partir de 2015, ils seront versés aux agriculteurs professionnels, quelle que soit la taille de l'exploitation. De plus, à partir de 2015, le droit au paiement calculé en fonction du revenu (auquel peuvent prétendre les producteurs de riz, de blé, d'orge, de soja, de betterave sucrière et de pomme de terre féculière) sera réservé aux agriculteurs professionnels, indépendamment de la taille de l'exploitation. Les versements compensent à hauteur de 90 % la perte de revenu, calculée par rapport au revenu moyen de trois campagnes parmi les cinq précédentes (le revenu le plus élevé et le revenu le plus faible n'entrant pas dans cette moyenne). Si une exploitation remplit les conditions voulues pour percevoir à la fois le paiement subordonné au niveau des prix et le paiement calculé d'après le revenu, le premier est déduit du second de manière à éviter un double versement. L'instauration d'une garantie des revenus sera envisagée à moyen terme. Les mesures d'incitation à la diversification des cultures (comme le riz pour l'alimentation des animaux) seront renforcées grâce à un accroissement du montant des paiements, mais aussi grâce à la création d'un paiement en fonction de la quantité, destiné à aider les riziculteurs qui souhaitent se convertir à d'autres

### Encadré 1.6. La réforme de la politique agricole japonaise après 2014 (suite)

cultures. En outre, un nouveau paiement au titre de la multifonctionnalité sera instauré en 2014 pour encourager les activités locales qui préservent les ressources rurales et améliorent leur qualité ; sa mise en place passera par la réorganisation du soutien financier accordé actuellement pour les infrastructures, comme les réseaux d'irrigation et de drainage.

Des questions connexes sont aussi débattues dans d'autres cadres. Le Comité japonais de réforme réglementaire est chargé de la réorganisation du secteur agricole, à commencer par les coopératives agricoles et les conditions dans lesquelles les entreprises privées peuvent posséder des biens fonciers. Le Conseil de la compétitivité industrielle examine des mesures destinées à augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles et à doubler les exportations de produits alimentaires. Ces réformes serviront de toile de fond aux discussions sur la révision du Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales en 2014. Revu tous les cinq ans, ce plan encadre la mise en œuvre des politiques nationales sur l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales. La dernière actualisation remonte à 2010. Le débat devra déterminer si le niveau d'auto-provisionnement alimentaire visé actuellement (50 % en calories et 70 % en valeur) à l'horizon 2020 est suffisant. Ces chiffres sont à comparer à ceux du Plan fondamental révisé en 2005, à savoir 45 % et de 76 %, respectivement, à l'horizon 2015. Les pourcentages effectifs déclarés en 2012 étaient de 39 % et 68 %.

Sources : Premier ministre du Japon et son cabinet ; ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche du Japon.

### Encadré 1.7. Une nouvelle loi agricole aux États-Unis en 2014

Une nouvelle loi agricole, la loi agricole de 2014, a été promulguée le 7 février 2014, et restera en vigueur jusqu'en 2018. Elle modifie en profondeur les programmes par produit, crée de nouvelles formes d'assurance récolte, rationalise les programmes de protection de l'environnement, réforme des dispositions fondamentales du programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (Supplemental Nutrition Assistance Program – SNAP –, qui a remplacé les bons d'alimentation), et étend les programmes axés sur les cultures spéciales, l'agriculture biologique, la bioénergie, le développement rural et l'installation de nouveaux cultivateurs ou éleveurs. D'après les projections, les dépenses totales au titre de cette nouvelle loi pour la période 2014-18 seront de 489 milliards USD (en valeur nominale), dont 80 % seront consacrés aux mesures relevant du titre « nutrition ».

S'agissant des programmes par produit, la nouvelle loi supprime les paiements versés depuis plus de quinze ans aux cultivateurs en fonction uniquement de leur production antérieure, retire le coton upland de la liste des produits qui bénéficient des programmes prévus au titre I, et instaure un nouveau programme d'assurance « perte de marge » pour les producteurs laitiers. Par ailleurs, elle reconduit les programmes d'aide supplémentaire en cas de catastrophe (Supplemental Disaster Assistance) au bénéfice des éleveurs, des arboriculteurs et des pépiniéristes. D'après le Congressional Budget Office, les modifications apportées au titre I devraient réduire les dépenses de 6 milliards USD (en valeur nominale), soit une économie de 25 % par rapport à ce qu'aurait coûté la poursuite de la politique appliquée actuellement aux produits.

Les paiements directs, les paiements contracycliques et le programme de garantie du chiffre d'affaires pour les productions végétales (Average Crop Revenue Election – ACRE) sont supprimés et remplacés par deux dispositifs : l'assurance contre la diminution des prix (Price Loss Coverage – PLC) et l'assurance contre les risques agricoles (Agriculture Risk Coverage – ARC). Les producteurs des produits concernés (blé, céréales secondaires, riz, graines oléagineuses, arachides et légumineuses à graines) peuvent opter pour l'un ou l'autre, mais pas les deux, pour la durée d'application de la loi agricole de 2014. Pour recevoir des paiements au titre de ces dispositifs, les producteurs doivent respecter les conditions environnementales en vigueur, lesquelles s'appliquent également aux producteurs qui souscrivent aux programmes de protection de l'environnement et d'assurance récolte. Le programme de prêts d'aide à la commercialisation

### Encadré 1.7. Une nouvelle loi agricole aux États-Unis en 2014 (suite)

reste inchangé, à ceci près que le taux de prêt du coton upland, à la différence de celui des autres produits, qui est fixe, correspondra à une moyenne mobile à l'intérieur d'une fourchette préétablie, le niveau maximum ne pouvant pas dépasser celui qui prévalait en application de la loi précédente. Le programme de soutien du prix du sucre n'est pas modifié lui non plus.

Le régime de soutien des prix des produits laitiers et le programme d'encouragement à l'exportation de produits laitiers sont supprimés et remplacés par un programme de protection des marges des producteurs laitiers (Margin Protection Program – MPP) et un programme de dons de produits laitiers (Dairy Product Donation Program – DPDP). Le MPP prévoit que des paiements soient versés quand la différence entre les prix du lait et les coûts de l'alimentation animale tombe en-dessous d'un niveau minimum. Dans le cadre du DPDP, le ministère de l'Agriculture achètera des produits laitiers pour les distribuer aux démunis aux États-Unis lorsque les marges des producteurs de lait descendront en-deçà d'une limite prévue par la loi. Le programme de contrats de compensation des pertes de revenus laitiers (Milk Income Loss Contract – MILC) sera poursuivi jusqu'à ce que le MPP soit opérationnel, après quoi il sera supprimé.

Le programme d'indemnisation des éleveurs (Livestock Indemnity Program), le programme sur les catastrophes touchant le fourrage (Livestock Forage Disaster Program – LFP), le programme d'aide d'urgence aux éleveurs, aux apiculteurs et aux pisciculteurs (Emergency Assistance for Livestock Honeybees, and Farm-Raised Fish Program) et le programme d'aide aux arboriculteurs (Tree Assistance Program) sont reconduits moyennant un financement obligatoire et pérennisés. Ils sont applicables rétroactivement aux pertes enregistrées au cours des années budgétaires 2012 et 2013, pendant lesquelles beaucoup de producteurs ont été victimes de conditions météorologiques difficiles.

Le plan de protection supplémentaire du revenu (Stacked Income Protection Plan – STAX) aide financièrement les producteurs de coton upland à acheter des polices d'assurance du revenu, le coton ayant été retiré de la liste des produits visés par les programmes prévus au Titre I consécutivement à une décision de l'OMC, qui a estimé que les subventions dont bénéficiait cette culture aux États-Unis faussaient les échanges.

L'option de couverture complémentaire (Supplemental Coverage Option – SCO) offre aux producteurs une assurance supplémentaire fondée sur les superficies, qui se conjugue avec les polices d'assurance récolte habituelles. Les producteurs qui optent pour les dispositifs ARC ou STAX ne peuvent pas recourir à la SCO.

La loi agricole de 2014 maintient à un niveau élevé dans l'ensemble le financement des programmes de protection de l'environnement du ministère de l'Agriculture des États-Unis, et sous l'effet du regroupement de ces programmes, leur nombre passe de 23 à 13. Le Congressional Budget Office estime que, entre 2014 et 2018, les dépenses obligatoires réalisées au titre de ces programmes diminueront de 200 millions USD, soit moins de 1 % des 28 milliards USD (en valeur nominale) qui auraient été dépensés si la loi agricole de 2008 était restée appliquée jusqu'en 2018. À l'exception de l'assistance technique sur la protection de l'environnement (Conservation Technical Assistance), tous les grands programmes de cette catégorie bénéficient d'un financement obligatoire. Les changements suivants figurent parmi les principaux :

1. Le plafond des superficies pouvant faire l'objet du programme de mise en réserve des terres fragiles (Conservation Reserve Program – CRP) est abaissé de 24 millions d'acres à l'horizon 2017. Aujourd'hui, les superficies auxquelles le dispositif s'applique effectivement sont tombées à 25 millions d'acres. Jusqu'à 2 millions d'acres peuvent bénéficier du programme.
2. Le financement du programme en faveur de la qualité de l'environnement (Environmental Quality Incentives Program – EQIP) et du programme de bonne gestion de l'environnement (Conservation Stewardship Program – CSP) est accru.
3. Le programme en faveur des habitats naturels (Wildlife Habitat Incentives Program) est supprimé, mais 5 % des fonds d'EQIP seront réservés aux pratiques concernant les habitats.

### Encadré 1.7. Une nouvelle loi agricole aux États-Unis en 2014 (suite)

4. Le nouveau programme de servitudes écologiques agricoles (Agricultural Conservation Easement Program – ACEP) regroupe le programme de mise en réserve de terres humides (Wetlands Reserve Program), le programme de mise en réserve de pâturages (Grassland Reserve Program) et le programme de protection des terres agricoles (Farmland Protection Program). Le financement se monte à un peu plus de la moitié de celui que prévoyait la loi agricole de 2008 pour ces trois dispositifs.
5. Le programme de partenariats régionaux sur l'environnement (Regional Conservation Partnership Program) reprend les fonctions des dispositifs régionaux existants : le programme d'amélioration de l'eau en agriculture, l'initiative pour le bassin de la Baie de Chesapeake, l'initiative pour un partenariat de protection coopérative de l'environnement et le programme sur le bassin des Grands lacs.

La nouvelle loi reconduit le programme d'accès au marché (Market Access Program), le programme de développement des marchés étrangers (Foreign Market Development Program) et le programme d'assistance technique aux cultures spéciales (Technical Assistance for Specialty Crops Programs), dont elle maintient le financement à un niveau élevé. Elle reconduit également les programmes d'aide alimentaire internationale, notamment les programmes « McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition » et « Food for Progress ». Elle prévoit en outre un nouveau programme d'achats locaux et régionaux financés par l'aide alimentaire. Elle ramène de 36 mois à 24 le délai maximum de remboursement prévu par le programme de garantie des crédits à l'exportation.

La nouvelle loi maintient le programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (Supplemental Nutrition Assistance Program – SNAP), principal programme intérieur d'aide alimentaire et nutritionnelle, sans modifier les règles fondamentales d'éligibilité mais en limitant l'accès que permettaient des déductions de revenus qui majoraient les prestations accordées à certains ménages. Elle prévoit des fonds supplémentaires, dans ce cadre, pour améliorer l'emploi et les activités de formation, multiplier les possibilités qui existent pour s'alimenter sainement, et renforcer la lutte contre les fraudes.

Les politiques agricoles menées dans les grandes économies émergentes observées par l'OCDE (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Kazakhstan et Ukraine) sont différentes de celles qui sont appliquées dans la zone OCDE. Dernièrement, le niveau du soutien a eu tendance à s'élever dans la plupart de ces économies, notamment en Chine et en Indonésie. Cela s'explique par des ressources budgétaires plus abondantes, une réorientation de l'action publique vers le développement agricole et rural, et récemment, la volonté de renforcer la sécurité alimentaire, que ces pays abordent surtout sous l'angle de l'autosuffisance.

L'action publique influence aussi le secteur des biocarburants, dont elle devrait continuer de dicter l'évolution future. Par voie de conséquence, elle a une incidence sur la production des matières premières. Aux États-Unis, les obligations d'incorporation ont joué un rôle majeur dans l'essor rapide de la production d'éthanol de maïs et, dans l'UE, la politique en faveur du biodiesel s'est traduite par un développement notable de la culture du colza, utilisé pour produire de l'huile végétale. En Indonésie et en Malaisie, la production d'huile de palme devrait se développer consécutivement à la modification de la politique relative aux biocarburants. La production de sucre est encouragée par des dispositifs gouvernementaux de soutien tels que le programme américain relatif au sucre et, compte tenu de l'intérêt croissant que suscite la production d'éthanol avec du sucre, elle est aussi influencée par la politique relative aux biocarburants. L'avenir de la production de biocarburants et des matières premières qui servent à les fabriquer est donc en grande

partie fonction de la configuration des mesures qu'appliqueront les grands producteurs. L'incertitude qui caractérise actuellement les politiques en la matière, notamment dans l'Union européenne et aux États-Unis (voir aussi le chapitre sur les biocarburants), suppose que des remaniements pourraient modifier totalement les perspectives de production de ces produits.

La politique de stockage public de divers produits conduite en Chine, en Inde, en Thaïlande et au Viet Nam a entraîné la constitution de réserves massives. Compte tenu du coût qu'elle peut avoir, en particulier si la marchandise doit être écoulee à un prix inférieur à son prix d'acquisition, sa viabilité est sujette à caution. La Thaïlande, qui a rétabli son programme d'achats publics de riz en 2011, a accumulé des stocks importants et la façon dont ils seront finalement écoulés n'est pas indifférente pour les riziculteurs, très loin de là. En Chine, la quasi-totalité de l'augmentation des stocks de coton est due aux achats réalisés par les pouvoirs publics. L'écart sensible entre les prix mondiaux et les prix intérieurs soutenus par l'État s'est traduit par une forte hausse des importations, qui viennent s'ajouter aux stocks en augmentation. Les autorités chinoises ont indiqué que le niveau actuel des stocks de coton n'était pas viable et sont en train de remanier les mesures qui ont conduit à leur accumulation. Étant donné le volume de ces réserves, n'importe quelle modification de la politique suivie pourrait avoir des répercussions notables sur les prix, la production et les échanges de coton.

### **Échanges : Le continent américain est le principal exportateur et la Chine le moteur de la croissance des importations en Asie**

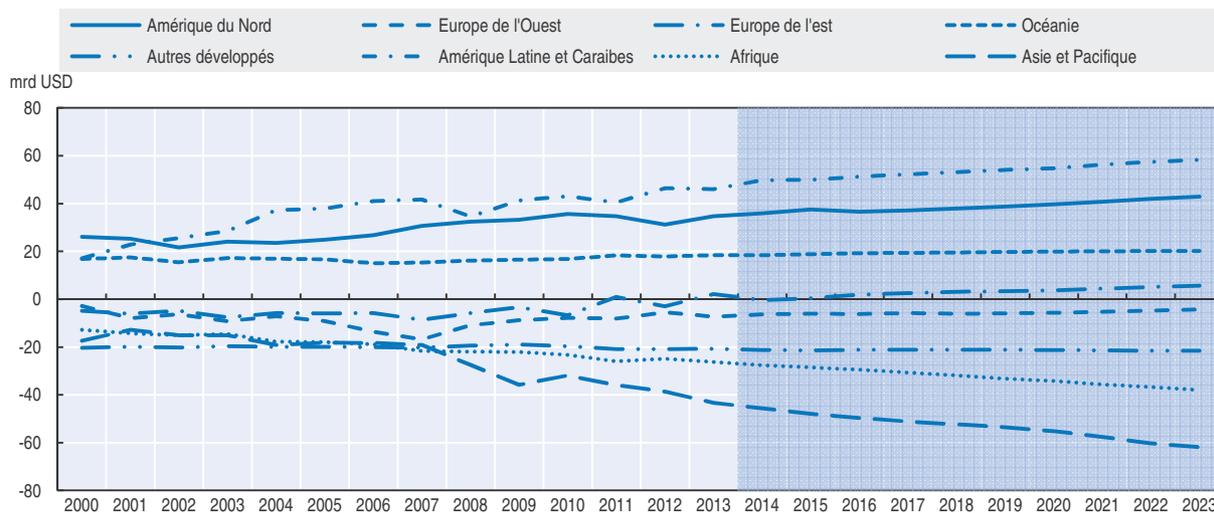
Avec le ralentissement de la production et de la consommation, les échanges vont connaître une progression plus faible que durant la décennie précédente. Les échanges de céréales et de viande, par exemple, devraient augmenter d'environ 1.5 % et 2.5 % par an en volume au cours de la période de projection, soit des taux inférieurs de moitié à ceux de la décennie écoulée. La structure passée des échanges devrait se maintenir : les grandes régions exportatrices devraient conserver leur place et seuls quelques nouveaux acteurs devraient faire leur entrée au cours de la décennie à venir.

Le continent américain va renforcer sa position de principale région exportatrice, en valeur comme en volume, comme l'illustrent le graphique 1.12 et le tableau 1.1. Le graphique 1.12 montre l'évolution de la valeur totale des exportations nettes de tous les produits pris en compte dans les *Perspectives* de 2000 à 2023 dans les différentes régions, tandis que le tableau 1.1 présente les exportations nettes par produit à partir de ces régions en 2023. Les échanges nets en valeur de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de l'Amérique du Nord vont progresser de plus de 2 % par an entre 2011-13 et 2023 (graphique 1.12). Cette croissance sera essentiellement alimentée par l'augmentation des exportations de produits à forte valeur ajoutée tels que la viande, l'éthanol, le sucre, les oléagineux et le coton. En 2023, ces deux régions devraient être les principaux exportateurs nets en volume pour la plupart des produits (tableau 1.1). L'Océanie devrait aussi afficher un excédent commercial en valeur, du fait surtout de la hausse de la demande de viande ovine et de produits laitiers liée à l'essor de la classe moyenne dans les pays du Moyen-Orient et d'Asie.

L'Europe orientale, qui devrait devenir une région excédentaire à compter de 2013, devrait conserver un petit excédent commercial en réalisant son potentiel d'exportations de céréales et d'oléagineux. L'Ukraine en particulier devrait devenir un acteur essentiel en se hissant au premier rang des exportateurs européens de céréales et d'oléagineux,

### Graphique 1.12. Excédent commercial en valeur dégagé par le continent américain, l'Océanie et l'Europe orientale

Valeur réelle des exportations nettes de produits agricoles



Note : Les exportations nettes sont calculées en pondérant les exportations et importations par les prix internationaux de référence des produits agricoles inclus dans ces Perspectives pour la période 2004-06.

Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933102658>

### Tableau 1.1. Les déficits commerciaux les plus importants en volume en 2023 se produiront en Asie et en Afrique

Volume d'exportations nettes en 2023 (en milliers de tonnes)

	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amerique Latine et Caraïbes	Amerique du Nord	Océanie Développée	Autres développés
Blé	-44 987	-49 963	45 788	-7 074	46 206	18 329	-8 299
Riz	-18 052	21 083	-1 368	-1 192	2 419	299	-2 637
Céréales secondaires	-22 851	-63 999	30 402	21 795	53 574	4 154	-19 595
Oléagineux	-3 494	-98 449	-11 469	57 748	58 323	2 921	-5 185
Tourteaux protéiques	-4 461	-27 206	-19 586	49 715	8 963	-2 669	-4 912
Viande bovine	-877	-2 105	-1 110	3 341	42	2 224	-1 147
Viande porcine	-714	-2 625	1 715	-376	3 621	-362	-1 280
Viande ovine	53	-790	-140	9	-71	1 032	-40
Viande de volaille	-2 192	-5 234	877	3 677	4 710	57	-1 729
Poissons	-3 323	9 625	-1 822	2 015	-3 406	-220	-2 769
Farine de poisson	43	-1 418	-7	1 398	125	-28	-112
Huile de poisson	56	-124	-189	296	4	-12	-30
Beurre	-161	-413	80	-22	98	476	-39
Fromage	-219	-633	879	-284	318	518	-365
Lait écrémé en poudre	-387	-1 241	640	-367	826	642	-95
Lait entier en poudre	-618	-1 372	379	-46	4	1 656	-21
Huiles végétales	-8 775	5 447	-2 366	8 362	235	-386	-2 279
Sucre	-11 684	-17 342	-591	38 337	-4 511	3 636	-4 475
Coton	1 620	-7 164	48	927	2 562	1 035	741

Note : Pour chaque produit, les cases en bleu clair indiquent les régions affichant les plus fortes exportations nettes, celles en bleu foncé représentant la région dont les exportations nettes sont les plus importantes. Inversement, les cases en gris indiquent les régions affichant les plus faibles exportations nettes, celles en gris foncé représentant la région dont les exportations nettes sont les plus faibles (importations nettes les plus fortes).

Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933104843>

devançant ainsi l'Union européenne et se maintenant devant la Fédération de Russie. Ce sera aussi le seul pays, en dehors du continent américain, à conserver un excédent commercial pour la viande pendant toute la période de projection.

L'excédent commercial global du continent américain, de l'Océanie et de l'Europe orientale ira de pair avec un déficit commercial global des autres régions. L'Europe occidentale affichera en moyenne une balance commerciale déficitaire du fait d'une stagnation des exportations liée à la faible croissance de la production, une demande intérieure stable concernant les produits à forte valeur ajoutée, et une devise forte. La croissance démographique rapide et la modification du régime alimentaire en Afrique se traduiront par une hausse des importations alimentaires (encadré 1.8). La plus forte demande d'importations se produira en Asie qui, en 2023, devrait afficher un déficit commercial pour tous les produits agricoles, à l'exception du riz, des huiles végétales et du poisson. Cette évolution sera déterminée largement par la Chine qui importera la plupart des produits en grandes quantités. L'Inde restera l'un des premiers exportateurs de céréales et de riz, tout en devenant un grand exportateur de viande et de coton, ce qui la maintiendra en situation d'excédent commercial global pour les produits agricoles. Les échanges agricoles seront influencés par les politiques nationales, en particulier celles relatives à la constitution de stocks publics, une question qui fait partie du programme de l'OMC après Bali.

#### Encadré 1.8. **Hausse des importations de produits alimentaires : solutions envisageables pour les pays de l'Afrique de l'Ouest**

Malgré son immense potentiel agricole, l'Afrique est un continent importateur net de produits agricoles depuis 30 ans. En 1980, les exportations et les importations de produits agricoles étaient équilibrées et s'élevaient les unes et les autres à environ 14 milliards USD, alors qu'en 2007, les importations dépassaient les exportations de 20 milliards USD à peu près (FAOSTAT). La hausse des importations est particulièrement marquée pour les denrées de base comme les produits laitiers, les matières grasses alimentaires, la viande et les produits à base de viande, le sucre et surtout les céréales et permet d'assurer une part croissance de la sécurité alimentaire. En revanche, lorsque la facture à payer pour des produits importés ne cesse d'augmenter, cela peut avoir d'importantes répercussions macro-économiques et sociales pour un pays à faible revenu et à déficit vivrier. En outre, une progression des importations inciterait moins à investir dans la production d'aliments sur place.

Le déficit céréalier est comblé par des importations toujours plus importantes de blé et de riz. Ainsi, la consommation de blé par habitant était presque deux fois plus élevée sur la période 2007-09 que sur 1994-96 en Afrique de l'Ouest, et elle a progressé de plus de 70 % en Afrique centrale dans le même intervalle. De même, entre 1961 et 2006, la consommation de riz a augmenté au rythme de 4.5 % par an en Afrique subsaharienne, tandis que la production progressait de 3.2 % par an<sup>1</sup>. En Afrique de l'Ouest, la consommation de riz par habitant est passée d'environ 30 kg au début des années 90 à quelque 45 kg en 2010, soit une hausse de 50 % en 20 ans<sup>2</sup>. Le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Sénégal font partie des dix premiers importateurs de riz dans le monde.

Selon une étude récente de la FAO intitulée « *Why has Africa become a net food importer* »<sup>3</sup>, le creusement du déficit des échanges de produits alimentaires en Afrique est surtout dû à l'accroissement de la population, à une productivité faible et statique de la production alimentaire et agricole, mais aussi à des distorsions provoquées par l'action publique, à des infrastructures de mauvaise qualité et à un manque d'appui institutionnel.

### Encadré 1.8. Hausse des importations de produits alimentaires : solutions envisageables pour les pays de l'Afrique de l'Ouest (suite)

Une étude de cas a été consacrée au Sénégal, l'un des principaux pays importateurs de céréales d'Afrique de l'Ouest. Elle s'appuie sur les statistiques annuelles des importations (de FAOSTAT) sur la période 1960-2012, afin de déterminer de manière endogène les années les plus importantes où des ruptures structurelles se sont produites dans les importations de blé et de riz. S'agissant du blé, l'étude a mis en évidence une rupture dans les importations totales en 1997 et dans les importations par habitant en 1996 ; en ce qui concerne le riz, les années correspondantes sont 2001 et 2002. Ces années coïncident aussi avec d'importantes réorientations de la politique économique sénégalaise, à commencer par la dévaluation de la monnaie locale (le franc CFA) en 1994. Les importations de riz ont été totalement libéralisées en 1996 (auparavant, le commerce du riz était strictement réglementé par l'État et les importations soumises à des quotas) et le Tarif extérieur commun (TEC) a été mis en œuvre en 2000, ce qui a fait chuter les droits de douane sur le riz de 38 % à 10 %. Ces réformes ont fait considérablement grimper les importations de céréales.

À l'occasion de l'étude de cas, des projections de la demande, de l'offre et des importations de riz au Sénégal ont été calculées selon différents scénarios sur la période 2013-22, avec le modèle Aglink-Cosimo élaboré par la FAO et l'OCDE. Un scénario (optimiste) a consisté à accroître le rendement de la production de riz et des céréales secondaires de 30 % et un autre scénario (pessimiste) a simulé une stagnation des rendements. En outre, dans la simulation, le droit de douane sur le riz est multiplié par deux, donc porté à 20 %. Dans le scénario de référence, les tendances actuelles de la production et de la consommation ne changent pas et l'action publique n'est pas modifiée, mais les importations de riz augmentent d'environ 30 %. Dans le scénario où les importations de riz reculent le plus, le rendement du riz et celui des céréales secondaires connaissent une hausse supplémentaire de 30 % sur la période. La production de riz et de céréales secondaires augmente de 71 % et de 37 %, respectivement, par rapport aux années de référence.

Il est intéressant de constater que le doublement des droits sur les importations de riz, qui passent à 20 %, a une incidence réduite sur la production et les importations de cette céréale. Dans ce scénario, les importations de riz diminuent de 5 % par rapport à la situation de référence. Il faut appliquer des droits de douane plus élevés pour obtenir des répercussions significatives sur la consommation et les importations. L'impact limité de la hausse des droits de douane reflète une faible élasticité-prix de la demande de riz, elle-même due au fait que ce produit est facile à préparer pour le consommateur urbain. Comme le soulignent plusieurs études, le passage à la consommation de riz en Afrique de l'Ouest s'explique par des facteurs structurels à long terme, notamment la structure de l'emploi et l'urbanisation, bien qu'une modification spectaculaire des prix relatifs à court terme puisse amplifier le phénomène.

1. Mason, N., T.S. Jayne, B. Shiferaw, 2012. Wheat Consumption in Sub-Saharan Africa: Trends, Drivers, and Policy Implications. MSU International Development Working Paper 127.
2. Mendez del Villar, P., J.M. Bauer, 2013. Le riz en Afrique de l'Ouest : dynamiques, politiques et perspectives. Cahiers de l'agriculture 22 (5), 1-9.
3. FAO, 2011. Why has Africa become a net food importer?

### Encadré 1.9. Constitution de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire

Les achats publics visant le maintien des stocks alimentaires ont soulevé des problèmes difficiles à surmonter lors de la 9<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Bali en décembre 2013. Selon une proposition soumise par le groupe G33 des pays en développement, acheter des produits à des prix administrés (supérieurs à ceux du marché) aux agriculteurs ayant de faibles revenus et peu de ressources, pour constituer des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, ne devrait pas être soumis aux restrictions imposées par l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Le principal argument était que les flexibilités prévus par l'Accord de l'OMC, qui permettent aux pays en développement

### Encadré 1.9. Constitution de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire (suite)

de comptabiliser le soutien à la production qui en résulte dans leur mesure globale de soutien (MGS) totale consolidée ou limitée *de minimis*, ne laissent pas à ces pays une « marge de manœuvre » suffisante pour faire face à leurs problèmes en matière de sécurité alimentaire. Parallèlement, il a été avancé que les règles existantes traitaient les pays de manière asymétrique, car les niveaux de soutien historiquement élevés dans certains leur donnent davantage de latitude pour appliquer des mesures de soutien qui faussent les échanges. Des membres de l'OMC se sont opposés à cette proposition, estimant que de telles politiques pourraient fausser les marchés mondiaux et avoir des répercussions préjudiciables sur la sécurité alimentaire d'autres pays en développement, et aussi qu'elles devaient être prises en considération dans le contexte global du mandat de Doha, qui vise à réduire sensiblement les subventions qui engendrent des distorsions des échanges.

Un mécanisme intérimaire a été convenu à Bali, aux termes duquel les membres s'abstiendront de recourir au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour contester les programmes de constitution de stocks publics existant dans des pays en développement en violation de leurs engagements en matière de soutien interne, si certaines conditions sont remplies. Il a été décidé que ce mécanisme intérimaire s'appliquerait jusqu'à la conclusion d'un accord permanent et qu'un programme de travail serait élaboré en vue de parvenir à cet accord permanent d'ici à la 11<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, en 2017. Plusieurs obligations de transparence et clauses de sauvegarde ont été définies dans le cadre de ce mécanisme pour limiter les incidences négatives potentielles sur les autres membres. Celles-ci comprennent des obligations supplémentaires en matière d'information et de communication, et l'exigence que les pays menant de tels programmes veillent à ce qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité alimentaire des autres membres.

L'évaluation de l'impact des stocks alimentaires publics sur les marchés est d'autant plus compliquée que les systèmes existants poursuivent des objectifs différents et recourent à des instruments d'application différents. Dans certains cas, l'objectif est de garder une réserve d'urgence pour résister aux chocs sur l'offre intérieure, afin d'éviter de dépendre entièrement des marchés internationaux pour assurer un approvisionnement alimentaire suffisant. La constitution de cette réserve d'urgence passe en général par des achats aux prix du marché. Les programmes de sécurité alimentaire conduits de cette façon ne sont pas limités par les règles de l'OMC. Dans d'autres cas, la politique de stockage entraîne l'achat de produits à des prix supérieurs à ceux du marché et, dès lors, les limites imposées par l'OMC au soutien interne sont applicables. Des stocks publics peuvent être constitués dans le cadre d'une politique de stabilisation des prix intérieurs ou pour doper la production et les revenus. Les règles de l'OMC n'imposent aucune restriction à la distribution ciblée des stocks, à des prix inférieurs à ceux du marché, aux consommateurs pauvres des zones rurales et des zones urbaines dans les pays en développement. Les retombées intérieures des dispositifs publics de stockage sont très étroitement liées à l'écart entre les prix d'intervention, à l'achat ou à la vente, et les prix qui prévalent sur le marché, au volume des interventions et à la réactivité des producteurs et des consommateurs aux variations des incitations découlant des prix.

L'ampleur de l'impact de la constitution de stocks publics à des prix administrés sur le commerce extérieur dépend en partie de la taille du marché du pays et de l'échelle de l'opération et, par là même, de la distorsion des prix engendrée par le programme d'achats. Selon les autorités statistiques nationales de l'Inde et des Philippines, 33 % du riz produit sur le territoire national sert à constituer des stocks publics en Inde, contre seulement 2 % aux Philippines. Lorsque les achats sont importants, une réduction des exportations nettes peut être observée pendant la période d'achat, car les produits normalement destinés à l'exportation sont utilisés pour constituer les stocks. De même, les importations peuvent diminuer si une part croissante de la demande est satisfaite par des produits entrant sur le marché par le biais de programmes gouvernementaux de distribution alimentaire. L'écoulement des stocks peut également avoir d'importantes incidences. Les volumes concernés et le moment choisi, en particulier lorsqu'ils ne sont pas prévisibles ni pris en compte par les négociants dans leurs décisions, peuvent avoir une forte influence sur les niveaux et la volatilité des prix, à l'échelle nationale et, si le pays pèse lourd dans les échanges, internationale.

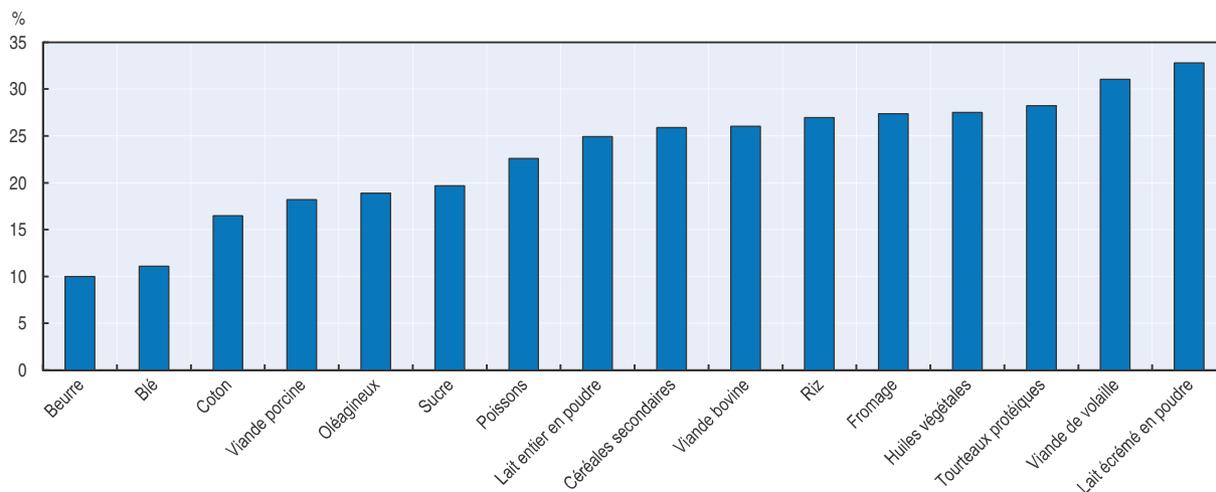
### **La séparation géographique entre la demande et l'offre favorise le développement des échanges**

Par rapport à la période de référence 2011-13, le volume des échanges devrait augmenter au cours de la période de projection pour tous les produits, mais, comme il ressort du graphique 1.13, le taux d'augmentation variera considérablement d'un produit à l'autre. Les grands exportateurs mondiaux traditionnels de céréales vont continuer de dominer le marché. Les États-Unis resteront le premier exportateur de blé, malgré un léger tassement de leurs exportations, tandis que la Fédération de Russie devrait accroître ses exportations de près de 8 Mt et devancer l'Union européenne et l'Australie pour devenir le troisième exportateur mondial en 2023. L'Égypte, le Moyen-Orient et l'Indonésie devraient absorber près de 25 % du total des importations de blé à la fin de la période de projection. Les exportations de céréales secondaires restent concentrées de la même manière, les États-Unis portant leur part à 30 % en 2023. Les progressions les plus significatives devraient se produire en Ukraine, hissant le pays au quatrième rang, juste derrière l'Argentine et le Brésil.

Les importations se répartiront entre les différents pays du globe sans que se dégage un importateur dominant. Les échanges de riz continueront de se développer relativement rapidement au cours des dix prochaines années, quoique à un rythme plus lent que durant la décennie précédente. La Thaïlande devrait reconquérir sa place de premier exportateur mondial de riz occupée par le Viet Nam. Tous les autres exportateurs traditionnels (Viet Nam, Inde, Pakistan et États-Unis) devraient aussi accroître leurs exportations, tandis que certains pays les moins avancés d'Asie comme le Cambodge et le Myanmar devraient devenir aussi de grands exportateurs de riz. La hausse de la demande d'importation interviendra généralement en Afrique, région qui devrait demeurer un importateur net de riz car les producteurs locaux ne pourront pas répondre à l'augmentation de la demande intérieure.

#### **Graphique 1.13. Le lait écrémé en poudre et la volaille affichent la progression la plus importante sur la période de projection**

Croissance des échanges de produits en 2023 par rapport à la période de référence 2011-13



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102677>

Plus de 90 % des exportations d'oléagineux proviennent du continent américain. Les États-Unis, le Brésil et l'Argentine demeureront les principaux exportateurs, mais le Canada, l'Uruguay et le Paraguay devraient conquérir une place plus importante. L'Ukraine devrait être le seul pays en dehors du continent américain à exporter de grandes quantités d'oléagineux. Plus de 60 % de la totalité des exportations d'huiles végétales continueront d'avoir pour origine l'Indonésie et la Malaisie, ces deux pays contribuant sensiblement à la croissance de près de 30 % que devrait connaître les échanges mondiaux d'huiles végétales au cours de la période de projection. Les importations d'huiles végétales seront beaucoup moins concentrées, l'Union européenne, la Chine et l'Inde arrivant en tête.

Sur le marché du sucre, les exportations seront assurées par un petit nombre de pays, tandis que les importations seront fragmentées entre les pays. Le Brésil restera le premier exportateur grâce à une devise en baisse, la Thaïlande venant au deuxième rang. L'Australie devrait devenir un pays de plus en plus exportateur de sucre, sous réserve que soient réalisés les investissements prévus en faveur des superficies cultivées en canne à sucre. Au début de la période de projection, la Chine et l'Indonésie sont, après l'Union européenne, les premiers importateurs de sucre. Toutefois, au cours de cette période, l'Indonésie devrait connaître le plus gros déficit et devenir le principal pays importateur, suivi par la Chine et les États-Unis. Les importations de sucre vers l'Union européenne et les États-Unis sont limitées par le régime encadrant leurs marchés intérieurs. Le nouveau régime sucrier de l'Union européenne, où les quotas de sucre et d'isoglucose sont supprimés, se traduira par une baisse des importations européennes car la production de betterave sucrière devrait augmenter (encadré 6.1 dans le chapitre sur le sucre).

La structure des échanges mondiaux de viande va rester stable, la viande de volaille représentant 42 % du total des échanges, suivie par la viande bovine (31 %) et la viande porcine (22 %). Les Amériques du Nord et du Sud occuperont une place prépondérante dans les exportations de volaille, l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient devenant les plus gros importateurs. S'agissant de la viande bovine, l'Asie importera la part de loin la plus importante, dont l'essentiel proviendra d'Amérique du Sud. L'Inde devrait continuer d'exporter de la viande bovine vers les régions en développement, et notamment de la viande de buffle d'un prix peu élevé, devenant ainsi le premier exportateur de viande bovine à la fin de la période de projection. En ce qui concerne la viande porcine, la majeure partie de la demande supplémentaire d'importations proviendra de l'Asie et de l'Afrique subsaharienne, la plupart des exportations étant assurées par l'Amérique du Nord et l'Europe. Il est intéressant de noter que, globalement, les pays d'Asie constitueront non seulement les plus gros producteurs de viande porcine, mais aussi les plus gros importateurs. La région importera aussi la majeure partie du supplément de viande ovine exporté par les pays d'Océanie.

L'essentiel de la croissance des exportations de produits laitiers sera le fait des États-Unis, de l'Union européenne, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. L'Union européenne demeurera le principal exportateur de fromage, mais avec un rythme de croissance plus lent que celui de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et de l'Australie. Les États-Unis seront le plus gros exportateur de lait écrémé en poudre, tandis que l'Inde devrait considérablement accroître ses exportations au cours de la prochaine décennie. Les principales destinations des produits laitiers seront les pays en développement, en particulier l'Asie et l'Afrique. Dans le cas du fromage, les pays développés continueront de dominer les importations, mais les pays en développement combleront l'écart. Les importations de lait entier en poudre par la Chine, qui ont explosé ces dernières années, devraient connaître un ralentissement.

Les produits de la pêche et de l'aquaculture devraient faire l'objet d'échanges importants, environ 37 %\* (si on inclut les échanges intra-UE, et 32 % si on les exclut) de la production halieutique et aquacole mondiale étant exportés. Les pays développés continuent d'être les principaux importateurs de poisson destiné à la consommation humaine, leur part en volume dans les importations mondiales se maintenant au-dessus de 50 %. Les pays en développement représenteront deux tiers des exportations mondiales de poisson destiné à la consommation humaine, plus de la moitié des exportations provenant d'Asie en 2023. Pour ce qui est de la farine de poisson, les pays en développement seront les principaux importateurs en raison de la forte demande de la production aquacole.

### **Prix : Les projections relatives à l'offre et la demande mondiales laissent prévoir une lente baisse des prix réels**

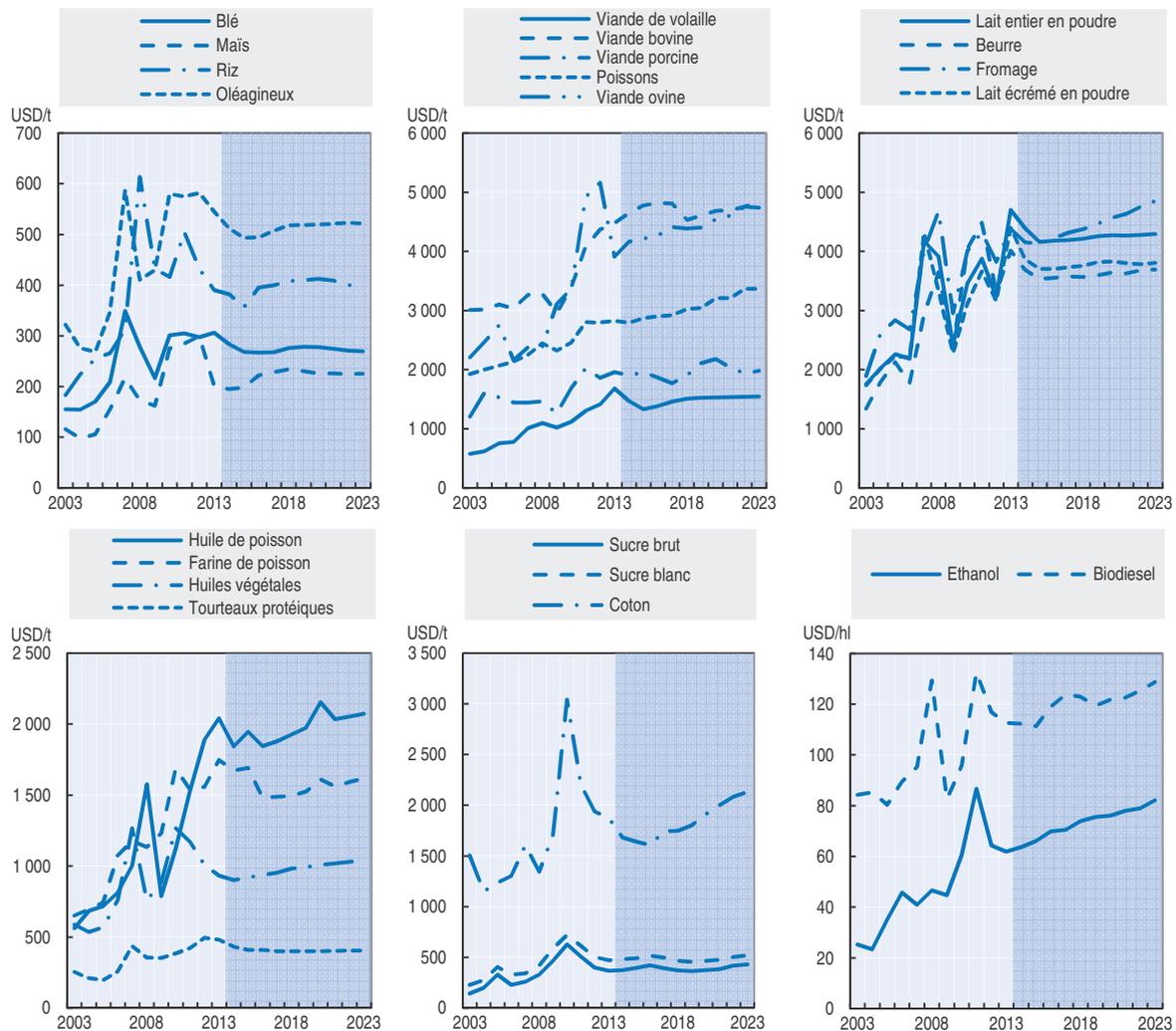
Le modèle sur lequel reposent les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO* simule à la fois les marchés intérieurs de tous les pays couverts et les marchés internationaux de tous les produits, sur lesquels les importations et exportations nationales sont valorisées aux prix de référence mondiaux. Dans la mesure où les projections de prix figurant dans les *Perspectives* reposent principalement sur l'hypothèse de conditions de production normales et de l'absence de chocs imprévus (sécheresse, épidémie animale) affectant le marché, les prix sont un reflet des fondamentaux prévus du marché durant la période de projection. Les prix intérieurs et les prix mondiaux sont déterminés simultanément, mais leur relation varie d'un pays et d'un produit à l'autre. Si l'on considère que les pays détenant une part dominante des échanges sont en mesure d'imposer leurs prix sur un marché donné, leur coût marginal de production joue un rôle important dans l'évolution future des prix mondiaux. Pour ce qui est des petits acteurs, le volume de leurs échanges ne devrait influencer que légèrement sur les marchés internationaux, de sorte que les signaux donnés par les prix de référence mondiaux se transmettront du niveau international au niveau local. Les pays n'ayant que très peu d'interactions avec le marché mondial sont considérés comme étant relativement à l'abri de l'influence des prix mondiaux et inversement comme ne les influençant pas. La situation de leur marché intérieur constitue l'élément le plus déterminant des prix payés par leurs producteurs et leurs consommateurs. Les *Perspectives* sont principalement axées sur les prix mondiaux, mais pour analyser les marchés nationaux, le rapport des pays avec le marché mondial doit être soigneusement examiné (voir encadré 1.10 pour un examen des déterminants des fluctuations des prix alimentaires). Le résumé ci-dessous de l'évolution des prix de référence mondiaux dégage pour chaque produit les principales caractéristiques du marché mondial dans la décennie à venir.

Le niveau quasiment sans précédent atteint par les prix en 2012 a fortement retenti sur la production dans le monde entier en 2013, créant un marché excédentaire pour les produits couverts par les *Perspectives*. La plupart des prix ayant ensuite fléchi, les projections présentées dans les *Perspectives* marquent une remontée après une période de correction qui devrait durer encore un ou deux ans, selon le produit agricole concerné.

En ce qui concerne les principales céréales, les prix mondiaux devraient rester soumis à des pressions baissières en 2014/15 (graphique 1.14). Durant les trois premières années de la période étudiée, les prix du blé vont encore baisser en raison des perspectives de production abondante jusqu'en 2016/17. Cette baisse ralentira la croissance de la production au cours de la seconde moitié de la période de projection, ce qui fera remonter

\* Y compris la farine de poisson en équivalent-poisson.

Graphique 1.14. Évolution des prix nominaux des produits agricoles jusqu'en 2023



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

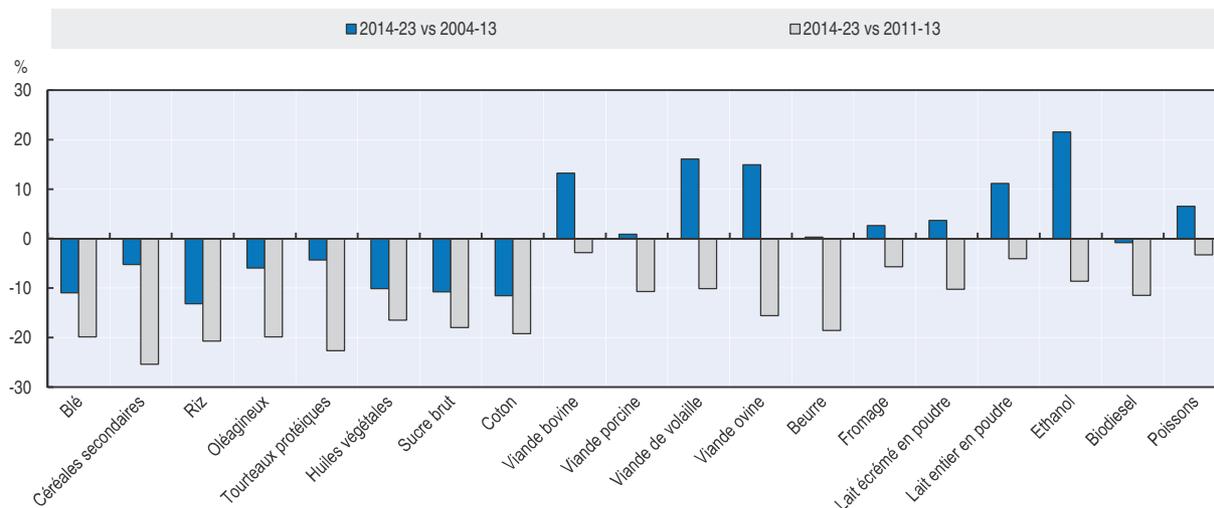
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102696>

les prix du blé. Ce redressement des prix devrait rester à un niveau inférieur à celui prévu pour l'inflation : en termes réels, les prix du blé baisseront au cours de la décennie à venir d'environ 1 % par an, et resteront environ 13 % inférieurs à la moyenne de la décennie précédente (graphique 1.15). Pour ce qui est des céréales secondaires, le niveau élevé des prix enregistré ces dernières années devrait provoquer une réaction particulièrement forte de la production aux États-Unis, en Fédération de Russie et en Argentine. La demande mondiale ne pourra pas absorber cette offre aux prix courants. Compte tenu de l'excédent à prévoir sur les marchés internationaux, les prix des céréales secondaires vont considérablement baisser pendant les premières années de la période de projection, avant de rebondir pour s'établir autour de 230 USD/t à compter de 2017/18. En 2023, les prix des céréales secondaires, corrigés de l'inflation, devraient être très proches de leur niveau actuel.

Le prix de référence mondial du riz (Viet Nam) a fléchi en 2013 en raison de l'importance de l'offre accumulée précédemment au cours de la décennie. Ces stocks importants, amassés par les pays exportateurs dans le cadre de programmes de soutien interne, maintiendront le marché en excédent pendant plusieurs années et, par

### Graphique 1.15. En termes réels, les prix des produits animaux, des produits laitiers et de l'éthanol sont supérieurs à ceux de la décennie précédente

Variation en pourcentage des prix réels moyens par rapport aux périodes de base 2011-13 et 2004-13



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102715>

conséquent, pèseront sur les prix mondiaux. Le cours mondial devrait se redresser au cours de la seconde moitié de la période de projection pour s'établir à environ 400 USD/t en 2023. Les prix de toutes les céréales baisseront en termes réels, et tomberont en dessous de leurs niveaux actuels à la fin de la période de projection (graphique 1.15).

Pour ce qui est des oléagineux, la facilité avec laquelle, aux États-Unis, les surfaces en céréales secondaires peuvent être remplacées par des surfaces en oléagineux influera sur l'évolution des prix. Étant donné l'importante chute des prix des céréales secondaires évoquée ci-dessous, un remplacement des superficies céréalières par des surfaces en oléagineux est à prévoir en 2014/15, ce qui devrait faire encore baisser les prix de ces derniers. À moyen terme, les conditions de marché des deux produits oléagineux – tourteaux et huiles – devraient être différentes, conduisant à des projections de prix divergentes. Dans le secteur des huiles, une forte demande à des fins alimentaires et pour les biocarburants poussera les prix à la hausse à compter de 2015/16. Les prix des tourteaux protéiques n'augmenteront pas autant car, huiles et tourteaux étant produits conjointement, l'abondance de l'offre mondiale de tourteaux fera stagner les prix. En termes réels, les prix des trois produits devraient reculer par rapport aux niveaux très élevés enregistrés ces dernières années.

Pour ce qui est du sucre, les prix mondiaux devraient suivre une tendance haussière modérée et continuer d'évoluer selon un cycle de production qui perdure de longue date. Les coûts de production et la rentabilité relative de la production de sucre et de la production d'éthanol au Brésil détermineront le niveau général des prix mondiaux du sucre pendant la période de projection, tandis que la forme du cycle sera essentiellement fonction des conditions de marché propres aux pays d'Asie producteurs de sucre. Les prix du sucre devraient rester nettement inférieurs aux niveaux record atteints récemment, le prix nominal du sucre brut oscillant autour de 400 USD/t. La surcote du sucre blanc devrait s'établir à près de 100 USD/t, mais elle devrait s'amenuiser au cours de la décennie.

Les prix mondiaux de l'éthanol et du biodiesel ont continué de baisser en 2013, à l'instar des prix des matières premières nécessaires à leur fabrication. Les prix réels de l'éthanol

devraient augmenter légèrement au cours de la période étudiée sous l'effet de la demande induite par le marché face aux prix élevés du pétrole brut, et des politiques en vigueur, notamment aux États-Unis et au Brésil. La rentabilité du secteur de l'éthanol devrait s'améliorer légèrement dans les années à venir, grâce à une augmentation, en termes réels, de la marge entre les prix des matières premières et ceux de l'éthanol. La demande de biodiesel étant essentiellement induite, non par le marché, mais par les politiques menées, les prix du biodiesel devraient suivre l'évolution des prix des huiles végétales.

S'agissant du coton, les prix sont influencés par les évolutions macroéconomiques, les politiques de marché, les avancées technologiques du secteur des fibres synthétiques, et les préférences de la demande textile. Après avoir atteint un niveau record en 2010 sous l'effet de la volatilité macroéconomique et des changements de politiques dans les pays clés, les prix du coton ont notablement baissé ces dernières années, mais ils devraient rester relativement stables durant la période 2014-23, les hypothèses relatives aux politiques et à la stabilité macroéconomique ne laissant pas prévoir de hausse des prix. Un certain comportement cyclique des prix est à prévoir du fait des modes de production des grands producteurs, mais en 2023, les prix mondiaux du coton devraient être inférieurs à ceux de 2011-13, en termes aussi bien réels que nominaux.

Pour ce qui est des viandes bovine et porcine, si l'on veut rendre compte convenablement des conditions du marché mondial, il convient d'en examiner séparément les segments Pacifique et Atlantique. Pour chaque segment, un prix d'équilibre du marché est prévu. Les prix prévus suivent des sentiers d'évolution analogues, mais leurs niveaux diffèrent, les prix du segment Pacifique étant généralement supérieurs à ceux du segment Atlantique en raison des mesures sanitaires et phytosanitaires qui empêchent la viande bovine de la région Atlantique d'accéder aux marchés plus lucratifs de la région Pacifique. Les viandes de volaille et ovine font l'objet d'échanges sur des marchés uniques internationaux. Les viandes bovine et ovine, qui sont produites davantage par élevage au pâturage et sont donc moins tributaires des céréales fourragères, verront leurs prix augmenter à compter de 2014 pendant toute la période de projection, pour finir par s'établir au-dessus des niveaux actuels. Les prix de la viande bovine suivront le cycle habituel qui reflète les modes de conduite de l'élevage dans les grands pays producteurs. Les prix de la viande ovine, secteur relativement petit, afficheront une hausse continue, mais resteront stables en termes réels. En revanche, les prix de la viande porcine et de la volaille reflèteront la baisse des prix de l'alimentation animale à court terme. Néanmoins, la marge commerciale du ratio viande produite/aliments consommés devrait s'améliorer par rapport à la période où les coûts de l'alimentation atteignait un niveau record. Du fait d'une forte demande, les prix de la viande baisseront relativement moins que les prix de l'alimentation animale, avant de se stabiliser en même temps qu'eux, dans deux ou trois ans. Compte tenu de l'inflation générale des prix, les prix réels de la viande s'établiront à un niveau moyen supérieur à celui de la décennie précédente, même s'ils s'infléchiront quelque peu à la baisse par rapport aux niveaux élevés qu'ils connaissent actuellement.

S'agissant des produits laitiers, les perspectives en matière de prix s'inscrivent dans une situation de départ très différente. Les prix du lait et des produits laitiers ont fortement augmenté en 2013 sous l'effet d'une réduction de la production des principaux pays, imputable à la hausse des coûts de l'alimentation animale. À court terme, les prix de tous les produits laitiers devraient notablement baisser étant donné que la production des principaux pays exportateurs va augmenter du fait du niveau élevé des prix actuels et de la baisse des coûts de l'alimentation animale. À moyen terme, l'augmentation de la production, liée à l'expansion des troupeaux laitiers et à l'augmentation des rendements,

sera supérieure à celle de la demande, qui est en progression continue notamment dans les pays en développement. Compte tenu de l'ampleur de l'appareil de production, les prix réels des produits laitiers devraient connaître une légère baisse au cours des dix prochaines années. Au sein du secteur laitier, les prix du beurre resteront stables en termes nominaux, tandis que les prix du fromage devraient poursuivre leur tendance haussière des années précédentes.

Pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture, ces secteurs devraient connaître, pendant les dix prochaines années, une hausse de leurs prix et de leurs coûts de production, en raison d'une forte demande de protéines, de coûts d'alimentation animale élevés, d'une croissance limitée de la production halieutique, et du prix élevé d'aliments de substitution comme la viande et les produits laitiers. Les prix du poisson diffèrent selon que celui-ci est un produit de la pêche ou de l'aquaculture. Les prix moyens du poisson sauvage destiné à la consommation humaine, qui restera assujéti à des quotas de production restrictifs, devraient augmenter deux fois plus vite que ceux du poisson d'élevage au cours de la période de projection. Dans l'avenir, les prix des produits de la pêche et de l'aquaculture pourraient différer considérablement d'un produit à l'autre sous l'effet des fluctuations de l'offre due à la refonte des quotas de pêche, aux maladies frappant le secteur de l'aquaculture, et aux variations des prix de l'alimentation animale.

#### Encadré 1.10. **Facteurs macroéconomiques influençant les prix des produits alimentaires**

La période 2007-08, qui a été marquée par une hausse des prix des produits alimentaires, a suscité un regain d'intérêt pour la façon dont se comportent ces prix, la façon dont ils sont déterminés et la dynamique à laquelle ils obéissent, mais aussi la façon dont leurs variations se propagent d'un marché à un autre. Depuis, une profusion de travaux de recherche a été réalisée sur la question. Il est généralement admis que cette envolée des prix ne s'explique pas par un facteur unique, mais qu'elle a plutôt été le résultat d'une série d'éléments qui ont agi collectivement. En revanche, dans les travaux de recherche, les avis divergent sur la contribution de chacun de ces facteurs. Les éléments le plus souvent cités comme étant à l'origine de cette flambée des prix sont les conditions météorologiques défavorables constatées dans certains des principaux pays ou régions producteurs de céréales en 2006 et en 2007, la hausse des prix de l'énergie, l'accroissement de la demande de biocarburants, la dépréciation du dollar des États-Unis, le ralentissement de la croissance de la productivité, le faible niveau des stocks de céréales et la spéculation sur les marchés. Chacun de ces facteurs a été étudié en détail<sup>1</sup>. L'une des caractéristiques de la flambée des prix est qu'elle a touché tous les marchés de produits. Les facteurs associés à des chocs du côté de l'offre étant moins susceptibles d'être mondialement corrélés pour les cultures vivrières, ils sont aussi moins susceptibles d'expliquer des fluctuations communes des prix des produits alimentaires. En revanche, les facteurs communs à différents produits sont plus susceptibles d'expliquer la hausse globale des prix. Ces facteurs communs ont des chances d'être liés à la demande et d'être de nature macroéconomique (Gilbert, 2010)<sup>2</sup>.

Afin d'obtenir quelques résultats empiriques permettant de relier des facteurs liés à la demande à l'évolution des prix, l'indice des prix des produits alimentaires de la FAO (indice FFPI)<sup>3</sup> a été utilisé pour procéder à une série de tests de causalité de Granger à partir d'un ensemble de facteurs transversaux. Ces facteurs étaient les suivants : i) évolution du taux de change du dollar des États-Unis par rapport à un grand groupe de monnaies importantes<sup>4</sup> ; ii) masse monétaire M2 des États-Unis comme élément de mesure des liquidités mondiales ; iii) importations de biens et de services par la Chine comme indicateur de la progression de la demande globale dans les pays émergents ; iv) cours du pétrole brut<sup>5</sup> pour le prix de l'énergie. Le test de causalité de Granger est un outil économétrique qui permet de savoir si une série chronologique est utile pour prédire la valeur d'une autre série. L'étude a couvert une période allant de janvier 1980 à novembre 2013.

### Encadré 1.10. Facteurs macroéconomiques influençant les prix des produits alimentaires (suite)

Les résultats ont montré qu'il existait bien une causalité au sens de Granger entre l'indice FFPI et les quatre facteurs. Autrement dit, le taux de change, la masse monétaire M2, les importations chinoises et le prix du pétrole ont une influence sur l'indice des prix des produits alimentaires de l'échantillon. Lorsque le prix du maïs ou du blé a été testé, et non l'indice global des prix, le lien de causalité n'a pas été établi dans plusieurs cas (tableau 1.2), par exemple entre prix du maïs ou du blé et taux de change. En outre, étant donné que le taux de change cause l'indice global FFPI, son effet est plus prononcé sur la plupart des cultures vivrières composant cet indice et moins sur des produits de base comme le blé et le maïs. Dans le cas du prix du pétrole, un lien de causalité a été mis en évidence entre le prix du pétrole West Texas Intermediate (WTI) et l'indice FFPI, mais aussi entre le WTI et le maïs, et le WTI et le blé. Le prix du pétrole se répercute sur celui des produits alimentaires par le biais des coûts de production, mais aussi en raison d'une demande accrue de cultures vivrières pour la production de biocarburant.

Les résultats de cette analyse ont plusieurs implications. Premièrement, il semble que les facteurs relatifs à la demande, comme une hausse de la demande des marchés émergents, les variations du taux de change aux États-Unis, la masse monétaire des États-Unis et le prix du pétrole (et leurs effets concomitants sur la demande de cultures énergétiques), contribuent à influencer l'évolution des prix alimentaires. Deuxièmement, pour remplir leur fonction, les politiques qui visent à atténuer l'impact des prix élevés des aliments peuvent nécessiter une coordination multilatérale, étant donné que les facteurs qui déterminent ces prix ont un caractère mondial. Troisièmement, le prix du pétrole se répercute effectivement sur les prix des produits alimentaires, mais le lien entre ces deux éléments a probablement évolué ces dernières années, compte tenu de l'émergence des biocarburants. Quoi qu'il en soit, l'impact de ces carburants sur les prix alimentaires reste un point de discordance entre chercheurs. Enfin, les données macroéconomiques sont indispensables pour établir des perspectives sur les marchés agricoles, en raison de l'incidence des facteurs qu'elles décrivent sur les prix des produits de base.

Tableau 1.2. Tests de causalité de Granger

Variable dépendante	Facteur commun	$\chi^2^*$	Proba**
FFPI	Pétrole	13.72	0.032
	Taux de change	8.48	0.037
	Masse monétaire M2	13.05	0.0015
	Importations chinoises	14.92	0.004
Maïs	Pétrole	7.64	0.02
	Taux de change	2.17	0.33
	Masse monétaire M2	0.49	0.065
	Importations chinoises	26.04	0
Blé	Pétrole	10.69	0.005
	Taux de change	2.88	0.23
	Masse monétaire M2	9.04	0.01
	Importations chinoises	38.66	0

\* khi-carré.

\*\* Valeur de p.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933104862>

1. Voir par exemple Heady, D., et S. Fan, « Anatomy of a crisis: The causes and consequences of surging food prices ». *Agricultural Economics*, Vol. 39 (2008).
2. Gilbert, C., « How to understand high food prices ». *Journal of Agricultural Economics*, Vol. 61, n° 2, (2010).
3. L'indice FFPI suit l'évolution du prix de 23 produits agricoles faisant l'objet de transactions, dont le blé (dix cotations) et le maïs (une cotation).
4. Indice pondéré du dollar des États-Unis : Broad (TWEXBMTH), Réserve fédérale des États-Unis.
5. Basé sur le West Texas Intermediate (type de pétrole brut).

## Analyse des incertitudes

Le scénario de référence ne constitue pas une prévision, mais une projection des résultats futurs fondés sur un ensemble donné d'hypothèses sur les politiques en vigueur, la réactivité des acteurs du marché, et les valeurs futures de déterminants exogènes du marché, tels que les conditions climatiques ou le contexte macroéconomique. En complément du scénario de référence, une analyse d'incertitude (analyse stochastique partielle) est réalisée. L'analyse stochastique donne une indication sur la fourchette de résultats possibles autour de ceux du scénario de référence, compte tenu de la variabilité des principaux déterminants macroéconomiques et agricoles qui a été observée les années précédentes. L'analyse stochastique partielle vise à recenser les risques et les incertitudes clés qui sont le plus susceptibles d'avoir une incidence sur les projections. Elle consiste notamment à effectuer des simulations multiples à l'aide de valeurs différentes d'un certain nombre de variables exogènes et à étudier leur impact sur un certain nombre de variables endogènes comme les prix, la production ou les échanges. Elle permet aussi au décideur de sélectionner des sources d'incertitude spécifiques et de quantifier l'intervalle de variation probable qui découle de ces sources d'incertitude identifiables. Cette année, des efforts particuliers ont été réalisés pour déterminer l'impact des incertitudes concernant les rendements laitiers en Océanie (liées aux systèmes d'élevage au pâturage) sur la production laitière et les marchés mondiaux des produits laitiers.

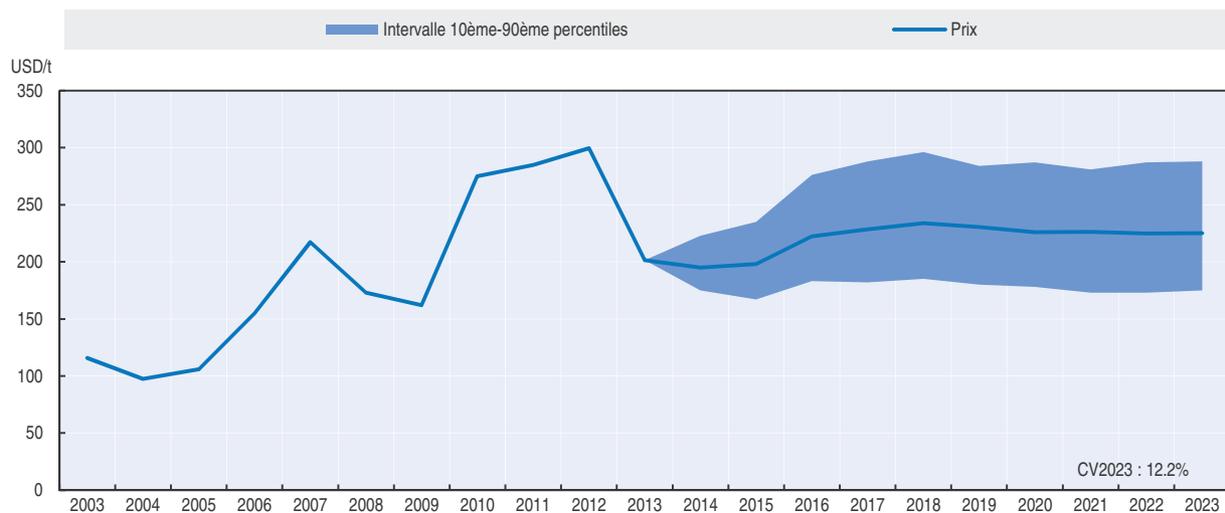
### Sources d'incertitude analysées

Les principales sources d'incertitude systématique pour les marchés agricoles (à savoir les conditions macroéconomiques et les rendements) sont traitées de manière stochastique et leurs effets sont analysés. Cette analyse n'est que partielle en ceci qu'elle ne rend pas compte de toutes les sources de variabilité qui ont affecté les marchés agricoles dans le passé, dont notamment, par exemple, l'incertitude liée aux maladies animales. Les variables à traiter de manière stochastique sont sélectionnées de façon que soient couvertes toutes les grandes sources d'incertitude pour les marchés agricoles, et qu'il soit possible d'effectuer une analyse suffisamment simple pour permettre d'identifier les principales sources pour chacun des marchés.

- *Déterminants macroéconomiques mondiaux* : un caractère d'incertitude est attribué aux valeurs de 32 variables : produit intérieur brut (PIB) réel, indice des prix à la consommation (IPC), et déflateur du PIB des États-Unis, de l'Union européenne, de la Chine, du Japon, du Brésil, de l'Inde, de la Fédération de Russie et du Canada ; taux de change du dollar des États-Unis par rapport aux monnaies nationales de ces sept derniers pays ou région ; et prix mondial du pétrole brut.
- *Rendements agricoles* : l'incertitude présentée par les rendements de 17 cultures dans 20 grands pays producteurs est également analysée ; l'analyse donne un total de 78 rendements incertains selon le pays et le produit (voir la section *Méthodologie* pour de plus amples explications).

L'incertitude liée aux conditions macroéconomiques et aux rendements des cultures est analysée conjointement et séparément. Trois scénarios sont présentés : i) incertitude macroéconomique, ii) incertitude liée aux rendements et iii) incertitude conjointe liée aux conditions macroéconomiques et aux rendements. Le graphique 1.16 fait apparaître l'intervalle de variation des valeurs futures du prix mondial des céréales secondaires, correspondant à l'incertitude conjointe liée aux conditions macroéconomiques et aux

Graphique 1.16. **Incertitude entourant le prix mondial des céréales secondaires**  
USD/t



Source : JRC-IPTS, Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102734>

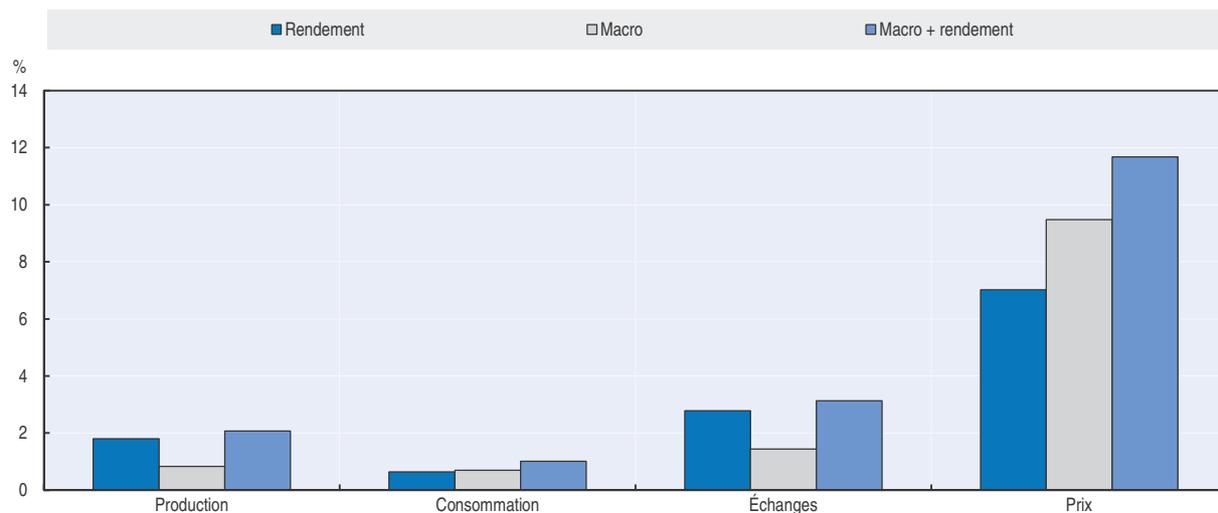
rendements. L'indicateur utilisé pour représenter et comparer l'impact de l'incertitude sur les résultats projetés est le coefficient de variation (écart-type divisé par la moyenne) pour la dernière année de projection, 2023 (CV2023). Le coefficient de variation est calculé en ne retenant que les valeurs des résultats comprises entre les 10<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> centiles en 2023.

### **Impact relatif de l'incertitude sur la situation du marché par produit**

#### **Grandes cultures**

S'agissant des grandes cultures, l'effet de l'incertitude liée aux rendements se transmet, via la production, aux échanges et aux prix (graphique 1.17). L'incertitude macroéconomique a une incidence sur : i) les coûts des intrants (via les coûts de production, les prix du pétrole brut, et le déflateur du PIB), ii) la compétitivité (via les variations du taux de change) et iii) la consommation (du fait de l'incertitude attachée à la croissance du PIB et aux indices des prix à la consommation). Au niveau mondial, la production de grandes cultures (céréales et oléagineux) est davantage affectée par l'incertitude liée aux rendements que par l'incertitude macroéconomique durant la dernière année de la période de projection. Pour ce qui est de la consommation, en revanche, l'effet de l'incertitude macroéconomique est légèrement plus important que celui de l'incertitude liée aux rendements car la consommation subit directement les effets des chocs affectant le PIB et l'indice des prix à la consommation. En outre, les chocs affectant l'offre ne sont pas entièrement transmis aux consommateurs pour plusieurs raisons : i) les stocks des grandes cultures jouent un rôle régulateur, et ii) il y a substitution entre céréales secondaires, blé et oléagineux, en particulier pour l'alimentation animale et, dans une moindre mesure, pour les biocarburants. En ce qui concerne les échanges, les céréales (blé, céréales secondaires et riz) sont généralement plus affectées par l'incertitude liée aux rendements que par l'incertitude macroéconomique, tandis qu'il en va à l'inverse pour les oléagineux. Les principales sources d'incertitude ayant une incidence sur les échanges sont, pour les pays exportateurs, les rendements et, dans une moindre mesure, les taux de change, tandis que, pour les pays importateurs, ce sont les taux de change et la situation de la demande.

Graphique 1.17. **Incertitude sur le marché mondial du blé en 2023, par scénario**  
CV2023, en %



Source : JRC-IPTS, Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102753>

L'incertitude attachée aux prix mondiaux est transmise par les marchés intérieurs via les flux d'échanges, et elle est fonction des chocs affectant la demande et l'offre, en particulier dans les grands pays participant au commerce international, ainsi que des variations des prix relatifs entre marchés intérieurs et marchés internationaux. L'incertitude macroéconomique a un effet plus marqué sur les prix mondiaux que l'incertitude liée aux rendements.

### **Tourteaux protéiques et huiles végétales**

L'incertitude macroéconomique et celle liée aux rendements ont davantage d'incidence sur les huiles végétales que sur les tourteaux protéiques. L'incertitude liée aux rendements des oléagineux a un effet direct sur les quantités disponibles pour la trituration, tandis que l'incertitude macroéconomique affecte aussi bien la demande que l'offre. La demande de tourteaux protéiques est soumise à l'incertitude attachée à la production de viande et à celle de produits laitiers, qui subissent les effets des variables macroéconomiques. La demande d'huiles végétales est étroitement liée à la production de biodiesel, sur laquelle l'incertitude macroéconomique a moins d'incidence car la consommation est souvent régie par des obligations réglementaires. L'incertitude liée aux taux de change a une incidence sur les échanges non seulement d'huiles végétales mais aussi d'oléagineux. Pour les tourteaux protéiques comme pour les huiles végétales, l'incertitude macroéconomique a des effets sur les échanges via les taux de change.

### **Biocarburants et sucre**

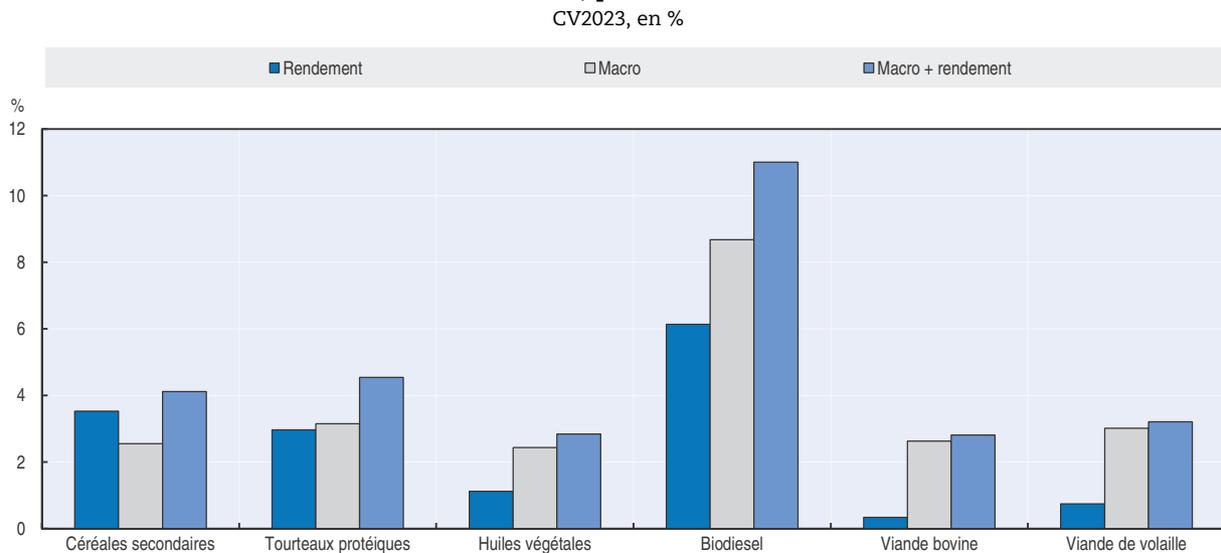
L'évolution du marché du sucre est étroitement liée aux biocarburants, en particulier à l'éthanol du Brésil. La production et l'utilisation d'éthanol et de biodiesel sont plus sensibles à l'incertitude macroéconomique qu'à celle liée aux rendements. En effet, l'incertitude macroéconomique a une incidence directe à la fois sur la consommation et sur les échanges de biocarburants du fait de la substitution entre éthanol et biodiesel, dont le degré dépend des prix relatifs. En outre, les obligations réglementaires établissent un

lien direct entre la consommation de pétrole brut et celle de biocarburants, de sorte que les incertitudes entourant le prix mondial du pétrole brut sont transmises directement aux marchés des biocarburants et aux marchés du sucre. De plus, l'incertitude liée à la croissance du PIB a des effets sur la demande de carburants fossiles visés par ces obligations.

### Viande et produits laitiers

L'effet de l'incertitude macroéconomique sur l'offre et la demande de viande et de produits laitiers est plus important que celui de l'incertitude liée aux rendements. Cela s'explique en grande partie par le fait que i) la demande de viande et de produits laitiers étant plus élastique que la demande de produits végétaux, les variations des revenus et des prix intérieurs ont un plus grand impact, et ii) l'incertitude macroéconomique a une incidence sur les coûts de l'alimentation animale, qui sont directement liés à la production. Pour ce qui est de la viande, l'incertitude liée aux variables macroéconomiques affecte les volumes échangés beaucoup plus que l'incertitude liée aux rendements, en particulier dans le cas de la viande porcine (graphique 1.18). Par rapport à l'incertitude macroéconomique, celle liée aux rendements a donc un effet très faible sur les prix mondiaux. S'agissant des produits laitiers, comme les coûts de production sont importants pour ces produits qui font l'objet d'une transformation, l'indice des coûts de production joue donc un rôle non négligeable.

Graphique 1.18. **Incertitude par produit faisant l'objet d'échanges mondiaux (exportations) en 2023, par scénario**



Source : JRC-IPTS, Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102772>

### Incertitude entourant le prix mondial du lait

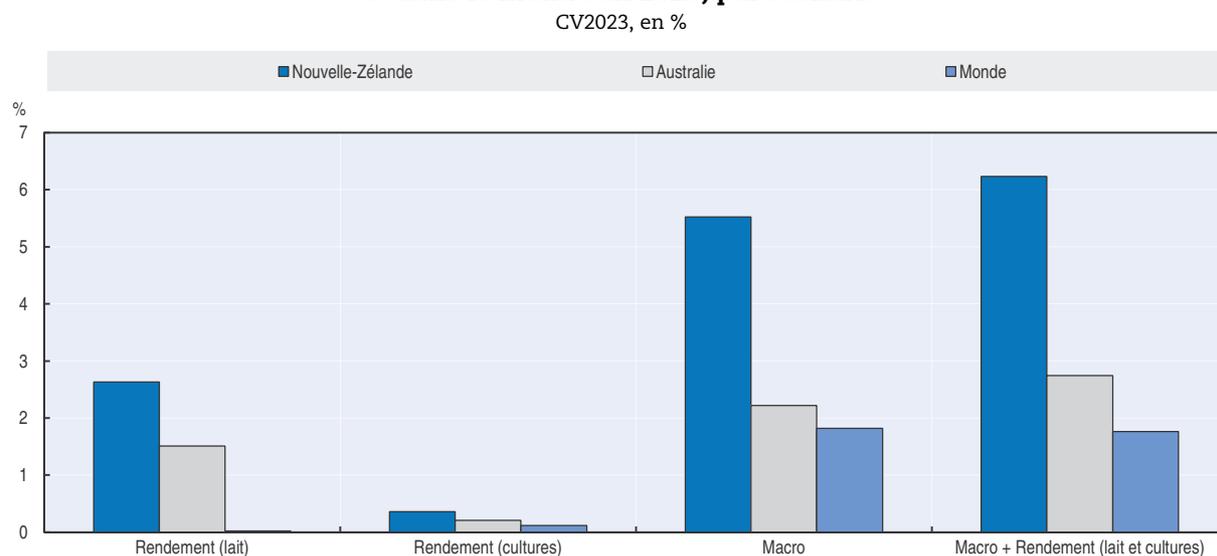
L'analyse ci-dessus porte sur l'impact d'incertitudes générales sur les marchés mondiaux. Cependant, il est intéressant d'analyser des types particuliers d'incertitude. La présente section est axée sur les marchés laitiers et, en particulier, sur deux des plus grands pays exportateurs de produits laitiers : la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En 2023, les parts détenues par ces deux pays dans les exportations mondiales devraient avoisiner 60 % pour ce qui est du beurre et du lait entier en poudre, 29 % pour le lait écrémé en poudre et 17 % pour le

fromage. Compte tenu de l'ampleur de ces parts d'exportations, il est intéressant d'examiner la possible transmission de l'incertitude entourant la production de lait de ces deux pays aux marchés laitiers mondiaux. Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur les rendements laitiers, notamment les disponibilités en herbe et en fourrage, la composition de l'alimentation animale, la saison du vêlage, la fréquence de la traite, et les maladies. Ces facteurs n'étant pas modélisés dans Aglink-Cosimo, l'approche consiste à utiliser les variations passées des rendements laitiers comme mesure de l'incertitude dans la production de lait.

Quatre scénarios sont présentés ici : i) l'incertitude liée aux rendements laitiers en Nouvelle-Zélande et en Australie uniquement, ii) l'incertitude liée aux rendements des cultures dans le monde (rendements laitiers en Océanie exclus), iii) l'incertitude macroéconomique, et iv) l'incertitude conjointe liée aux rendements laitiers, aux rendements des cultures et aux conditions macroéconomiques. Deux nouveaux scénarios [i) et ii)] sont introduits afin d'étudier l'effet de l'incertitude liée exclusivement aux rendements laitiers sans que celui-ci soit neutralisé par d'autres sources d'incertitude, telles que les rendements des cultures. Comme pour l'analyse des incertitudes générales, le coefficient de variation en 2023 (CV2023), calculé en ne retenant que les valeurs des résultats comprises entre les 10<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> centiles, est utilisé pour décrire l'incertitude sur les marchés.

L'incertitude liée aux rendements laitiers en Australie et en Nouvelle-Zélande uniquement a un effet important sur la production laitière intérieure (2.6 % et 1.5 % respectivement). En outre, compte tenu du poids de l'Océanie sur les marchés laitiers mondiaux, cette incertitude a aussi un effet sur les échanges internationaux et les prix mondiaux des produits laitiers. Toutefois, comme il ressort du graphique 1.19, au niveau mondial, la production de lait est plus sensible à l'incertitude macroéconomique qu'à l'incertitude liée aux rendements (des cultures ou laitiers). Cela est dû aux impacts multiples de l'incertitude macroéconomique sur le secteur laitier. Celle-ci a d'abord une incidence sur les coûts de l'alimentation animale, notamment via les taux de change et le

Graphique 1.19. **Incertitude entourant la production de lait en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans le monde en 2023, par scénario**



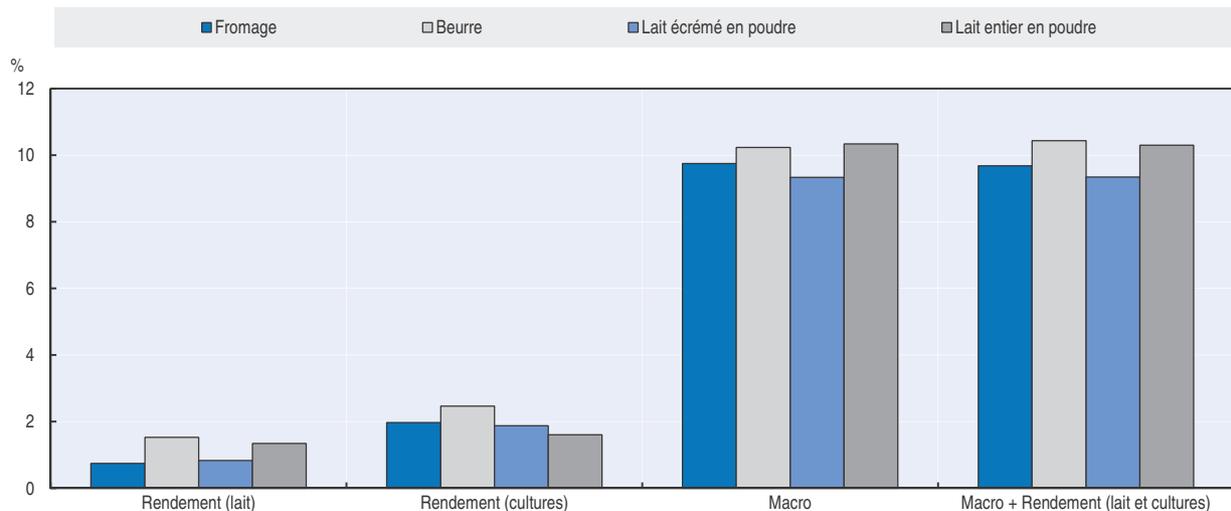
Source : JRC-IPTS, Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102791>

prix du pétrole brut, ainsi que par le biais d'autres coûts de la production laitière. Ensuite, l'incertitude concernant le PIB et l'IPC affecte la demande. Cet aspect intéresse particulièrement les grands pays importateurs comme la Chine pour ce qui est du lait en poudre ou la Fédération de Russie s'agissant du fromage, leur demande de ces produits représentant une part considérable de la demande mondiale. Enfin, l'incertitude macroéconomique a un effet sur les prix relatifs (marché intérieur/marché mondial), qui se répercute directement sur les importations et les exportations mondiales.

Les conséquences de l'incertitude macroéconomique pour les prix laitiers mondiaux sont considérablement plus importantes que celles de l'incertitude liée aux rendements (graphique 1.20). L'incertitude liée aux rendements laitiers en Australie et en Nouvelle-Zélande affecte directement l'offre d'exportation de ces pays, ce qui se traduit par une variabilité de moins de 1 % en termes de CV2023 pour les prix mondiaux du fromage et du lait écrémé en poudre, et d'environ 1.5 % pour ceux du beurre et du lait entier en poudre. Du fait de son impact sur les coûts de l'alimentation animale, l'incertitude liée aux rendements des cultures dans le monde a aussi une incidence sur les prix mondiaux des produits laitiers, d'un pourcentage compris entre 1.6 et 2.5 en termes de CV2023. Par conséquent, les impacts des deux scénarios (incertitude liée aux rendements laitiers en Nouvelle-Zélande et en Australie uniquement, et incertitude liée aux rendements des cultures dans le monde) sur les prix mondiaux sont d'une faible ampleur dans les deux cas.

Graphique 1.20. **Incertitude entourant les prix mondiaux en 2023, par scénario**  
CV2023, en %



Source : JRC-IPTS, Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933102810>

Enfin, les conséquences de l'incertitude pour le bilan mondial dans le domaine des produits laitiers sont présentées au tableau 1.3. Les variations de production et de consommation sont analogues pour chaque scénario et chaque produit laitier. Bien que, parmi les quatre scénarios, l'incertitude liée aux rendements laitiers en Océanie uniquement soit celle qui a le moins d'impact sur la production et la consommation mondiales, son incidence sur l'incertitude entourant les échanges mondiaux est nettement plus marquée, en particulier en ce qui concerne le beurre et le lait entier écrémé.

Tableau 1.3. **Incertitude entourant la production, la consommation et les échanges mondiaux de produits laitiers, par scénario**

CV2023, en %

CV2023 (%)	Production mondiale				Consommation mondiale				Échanges mondiaux			
	Rendements (lait)	Rendements (cultures)	Macro	Macro + Rendements (cultures + lait)	Rendements (lait)	Rendements (cultures)	Macro	Macro + Rendements (cultures + lait)	Rendements (lait)	Rendements (cultures)	Macro	Macro + Rendements (cultures + lait)
Fromage	0.0	0.1	0.8	0.8	0.0	0.1	0.9	0.8	0.3	0.6	2.5	2.7
Beurre	0.0	0.2	2.3	2.2	0.0	0.2	2.3	2.2	0.7	0.4	2.8	2.9
Lait écrémé en poudre	0.1	0.3	0.6	0.6	0.1	0.3	0.6	0.7	0.2	0.4	1.0	1.1
Lait écrémé en poudre	0.2	0.2	1.8	1.8	0.2	0.2	1.8	1.8	0.9	0.5	3.7	3.9

Source : JRC-IPTS, Commission européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933104881>

### Conclusion

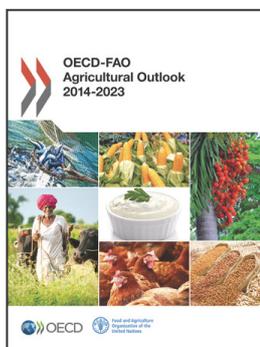
La présente analyse montre comment l'analyse stochastique partielle peut servir à compléter les informations fournies par le scénario de référence déterministe, en identifiant quelles sont les variables de référence les plus affectées par l'incertitude associée à un ensemble donné de variables exogènes. Les résultats sont fondés sur l'évolution antérieure de la variabilité des rendements et des déterminants macroéconomiques. Pour les rendements des cultures, on a utilisé la variabilité observée au cours des deux dernières décennies : c'est en Eurasie, en Amérique du Sud et en Australie qu'elle est la plus forte, et dans l'Union européenne, aux États-Unis et en Chine qu'elle est la plus faible. L'incertitude macroéconomique, quantifiée sur la base des erreurs de prévisions observées, est plus grande au Brésil, en Fédération de Russie, en Inde et en Chine (BRIC). Toutefois, il convient de garder à l'esprit que les tendances passées peuvent ne pas se poursuivre dans l'avenir. Par exemple, le changement climatique pourrait être à l'origine d'une variabilité accrue des rendements, ou les schémas de croissance économique observés ces dernières années pourraient changer. La présente analyse ne prend pas en compte ce type d'évolutions possibles.

Globalement, les conséquences de l'incertitude résultant des indicateurs macroéconomiques sont plus importantes que celles découlant de la variation des rendements. L'incertitude liée aux rendements affecte principalement l'offre de produits agricoles, mais les fluctuations régionales peuvent se compenser. En revanche, l'évolution des variables macroéconomiques a une incidence à la fois sur la demande et sur l'offre. La production et la consommation sont moins affectées par l'incertitude que les échanges et les prix. Les produits agricoles les plus exposés à l'incertitude sont ceux qui sont plus étroitement liés aux indicateurs macroéconomiques, tels que la viande (fortement liée au PIB) et les biocarburants (fortement liés aux prix du pétrole brut).

Les marchés laitiers sont surtout sensibles à l'incertitude macroéconomique. Sur ces marchés, les grandes sources d'incertitude sont en priorité les évolutions économiques du côté de la demande de pays importateurs comme la Chine et la Fédération de Russie. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, l'incertitude liée à la production, même dans de grands pays exportateurs comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, a un effet marginal (un ou deux points de pourcentage de variation) sur les prix mondiaux des produits laitiers.

## **Références**

- FAO (2011), *Why has Africa become a net food importer?*, FAO, Rome.
- Gilbert, C. (2010), « How to understand high food prices », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 61, n° 2.
- Heady, D., et S. Fan (2008), « Anatomy of a crisis: The causes and consequences of surging food prices ». *Agricultural Economics*, vol. 39.
- International Fertilizer Association (IFA), *Production and trade statistics*, accessible at [www.fertilizer.org](http://www.fertilizer.org).
- International Energy Agency (2013), *Gas Medium-Term Market Report 2013*, International Energy Agency.
- Mason, N., T.S. Jayne, B. Shiferaw (2012), « Wheat Consumption in Sub-Saharan Africa: Trends, Drivers, and Policy Implications », *MSU International Development Working Paper*, n°127.
- Mendez del Villar, P., J.M. Bauer, (2013), « Le riz en Afrique de l'Ouest: dynamiques, politiques et perspectives », *Cahiers de l'agriculture*, vol. 22 (5), pp. 1-9.
- US Energy Information Administration (2012), *Annual Energy Outlook 2012*, US Energy Information Administration.



Extrait de :  
**OECD-FAO Agricultural Outlook 2014**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/agr\\_outlook-2014-en](https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2014-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014), « Vue d'ensemble des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014-2023 », dans *OECD-FAO Agricultural Outlook 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/agr\\_outlook-2014-4-fr](https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2014-4-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).